

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

ÊTES-VOUS SÛR DE BIEN ENTENDRE ?

(« **TESTEZ GRATUITEMENT*** »)
VOTRE AUDITION

PRENEZ RENDEZ-VOUS
AU **021 963 43 43**

ALAIN AFFLELOU

Acousticien

MONTREUX

Grand-rue 42

*Test non médical. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre audioprothésiste.

LA CAVE
VEVEY - MONTREUX

Avec vous depuis 1939



Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcvm.ch | +41 21 963 13 48 | www.lacave-vm.ch



SoluTubes®
SA
Assainissement de conduites



STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC 1036 SULLENS 1895 VIONNAZ
Rue J-Girard 24 ch. des Tenevrières 19 Ch. du Verger 2 Av. du Lâman 8
T 022 368 30 04 T 026 664 00 04 T 021 731 17 21 T 027 281 30 04
F 022 368 30 07 F 026 664 00 07 F 021 731 50 91 F 027 281 30 07

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY

021 925 70 70

MONTREUX

021 965 44 44

Février-Mars 2022

N°1 - 27^e année

SOMMAIRE

PV du 6 octobre 2021:	4 à 7, 9 à 11,
PV du 10 novembre 2021	14, 15, 17, 1820, 22, 23, 29 à 31,
	33 à 35, 37, 40, 41, 44 à 46
Casino:	8, 24, 25, 43
Massage, Bien-Être	19
Gastro:	26, 27, 28
Commerçants	36
Artisans:	38, 39
Clin d'œil:	42

Agence de Montreux

Grand'Rue 3, 1820 Montreux

T 021 965 30 45

www.vaudoise.ch

vaudoise
Assurances

So Smart

CONNECTEZ VOTRE LIEU DE VIE

SHOWROOM
à Montreux
021 965 22 44
so-smart.swiss



Wi-Fi



Sécurité



Confort



Multimédia



Ambiance



Domotique

CARLOS DA SILVA

CONSTRUCTIONS SA



MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48

021 960 14 46

1815 CH-Montreux

1852 CH-Roche

www.cdasilvasa.ch

info@cdasilvasa.ch

SORRENTINO



Buderus

technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER

021 943 23 41

079 321 01 01

sorrentinosa@sunrise.ch

Offerte mais
chère à vos yeux.



Optic 2000

Une nouvelle vision de la vie

**MONTURE
OFFERTE***

Optic 2000 Montreux - Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux

* sous conditions en magasin

AMSTEIN'S

BOISSONS SHOPPING

www.amstein.ch

+ 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux
Eaux minérales - Jus de Fruits

MAGASINS OUVERTS AU PUBLIC



AIGLE

Route Industrielle 8
1860 Aigle
+41 24 466 18 48

ST-LÉGIER

Chemin de la Veyre d'en Haut B2
1806 Saint-Légier
+41 21 943 51 81

LUNDI - JEUDI : 8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30 | VENDREDI : 8h30 - 18h30 | SAMEDI : 9h00 - 17h00

KALEC-MOTOR SA

Depuis 1947

Frédéric Kalbfuss

Chef d'entreprise

Z.I. de la Foge - Route des Châtaigniers 12 | CH - 1815 Clarens-Montreux
T +41 21 964 46 37 | M +41 79 253 29 84 | F +41 21 964 31 26
frederic.kalbfuss@kalec-motor.ch | www.kalec-motor.ch



**GRUNDFOS
RÉPARATEURS
AGRÉÉS**



moteurs électriques | solutions de pompage | maintenance industrielle

MONTEUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,
1820 MONTREUX, Tél. 079 210 59 49
E-mail: infoville@bluewin.ch

Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux 2

Parutions: en 2022, 3 x papier - 2 x Internet.

N° 1 mars, 15 mars;
N° 10 mai - internet;
N° 3 juin, 21 juin;
N° 4 août - 30 août (internet);
N° 5 octobre, 23 novembre;

Prochain numéro: 25 février (papier)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 3: **30 mai**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

www.montreuxinfoville.ch

EDITORIAL

Chères lectrices et chers lecteurs,

Pour cette 27^e année consécutive de
votre parution Montreux Info-Ville,
nous vous souhaitons de bonnes
lectures.

Après 2 ans de vie tumultueuse, nous
espérons que le calme et la paix
reviennent et que nous soyons plus
jamais stoppé comme ce qui est arrivé.

Nos annonceurs sont ceux qui vous
procurent la satisfaction de pouvoir
continuer la lecture du seul journal
retracant la vie montreuillienne de ses
autorités.

Aussi, merci de les soutenir dans vos
achats, restaurants et commandes.

Jean-Claude Doriot, éditeur

DE PRIVÉ À PRIVÉ

Octobre à mai au Portugal

hôtel 4 étoiles, confort, piscine et spa
à 5 minutes de la mer et des magasins.

Départ de Genève ✈ direction
Faro (2h30)

ou avec escale à Lisbonne

+ 1 h 40 selon saisons;

Déplacement aller-retour

en taxi jusqu'à

Monte Gordo;

Prise de la chambre;

Plage, shopping,

découvertes,

pêche aux gros, grottes,

Orques-Dauphins.

Prix pour 1 personne:

dès Fr. 980.-,

Couple: dès Fr. 1350.-

(Comprenant vols, transferts,

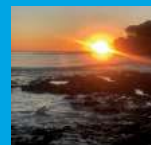
chambre de luxe avec

grand balcon,

petit-déjeuner buffet.

Renseignements:

+41 79 210 59 49



Vos solutions immobilières depuis 1961



Plus de 500 offres sur
www.publiaz.com

PUBLIAZ
GERANCE & COURTAGE

Avenue Claude Nobs 14
CP 1513 - 1820 Montreux
montreux@publiaz.com
Tél. + 41 21 966 00 66



swiss EXCLUSIVE
REALTY by Publiaz

uspi vaud
un service de proximité à Montreux

immobilier.ch
le portail des annonces des professionnels de l'immobilier

Swiss Réseau

Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils



SC
SC SECURITE
www.scsecurite.com



protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois
www.scsecurite.com - info@scsecurite.com - 021 964 65 55

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 6 octobre 2021 à 20 h. 00, à la Salle Omnisports du Pierrier, Chemin du Pierrier, à Clarens

Présences: 93 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Ruth Bär, MM. Yves Aubry, Bruno Femia, Joseph Filippone, Emmanuel Gétaz, Jörg Meyer

Absent: Sabri Ceylan,

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT:

2.1 relative au déroulement de la séance du 6 octobre 2021;

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du Conseil.

3. PROPOSITION DU BUREAU

3.1 No 01/2021 relative à la fixation de la rémunération et des indemnités diverses des membres du Conseil communal pour la législature 2021 – 2026 (Date de la commission: mardi 12 octobre 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Présidence SOC: M. Nicolas Büchler

Membres: Mmes Lynn Dardenne Perrin, Susanne Lauber Fürst, Carla Silva Borges de Sá, Béatrice Tisserand, MM. Mathias Ekah, Tal Luder, Benoît Ruchet, Pierre-André Spahn, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion.



QR-Code du n° 5 2021

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Le groupe PLR accueille globalement plutôt favorablement le contenu de la proposition n° 01/2021 relative à la fixation de la rémunération et des indemnités des membres du conseil communal pour la présente législature.

Cependant, deux points retiennent particulièrement notre attention et nous invitons les commissaires à se poser les bonnes questions et à débattre de ces deux points. Il s'agit d'une part de la contribution aux frais de garde et d'autre part des montants variables des jetons de présence aux séances de commissions en fonction de la durée de celles-ci.

Concernant la contribution aux frais de garde, le papa que je suis, de deux garçons de 4 et 6 ans, à parfois dû trouver une solution pour garder les enfants lorsque ma femme était également occupée. Il n'est jamais venu à mon esprit de milicien de penser que les contribuables montreusiens auraient dû ou devraient assumer financièrement mes choix personnels qui sont d'avoir des enfants et de vouloir faire de la politique.

En outre, les indemnités proposées, en particulier la prise en charge des frais kilométriques, semblent plus tenir d'un calcul d'épicière dans une usine à gaz que d'autre chose. Et dès lors que l'on admettrait ce type de contribution, cela ouvre largement la boîte de Pandore: Qu'en penseraient alors les conseillères et conseillers qui ont une personne à charge, un parent souffrant ou un conjoint malade?

Le groupe PLR estime que le bon sens, les valeurs helvétiques du système de milice et l'égalité de traitement amènent tous à la solution simple et en vigueur depuis toujours: pas de contribution communale pour frais de garde. Les partis sont bien entendu libres de s'organiser eux-mêmes autrement s'ils le souhaitent, notamment s'ils estiment que le traitement actuel anéantit des vocations militaires.

Quant aux jetons de présence, le groupe PLR propose là aussi une simplification administrative qui est la suivante: une seule et même indemnité forfaitaire, quelle que soit la durée de la séance de commission. Cela est d'ailleurs déjà le cas pour les séances du Conseil communal sans que personne ne crie au scandale. Une indemnité forfaitaire lors des commissions permettrait aussi peut-être de favoriser la concision et l'efficacité des débats. Evidemment, si le principe d'une indemnité forfaitaire devait séduire quelques commissaires, le montant de cette indemnité serait à fixer, à un montant supérieur aux 50 CHF prévus actuellement. Un ordre de grandeur de 80 à 100 CHF paraît être raisonnable et permettrait, soit dit en passant, d'indemniser plus généreusement ceux qui s'engagent le plus.

Le groupe PLR se réjouit de prendre connaissance du rapport de commission et sera particulièrement attentif aux échanges d'arguments concernant les deux points évoqués dans la présente intervention.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sans vouloir entrer, avant l'heure, dans les débats, je voulais simplement rappeler à M. Müller que les discussions qui ont amené à cette proposition du bureau ont été menées, notamment, en CCO sous ce qui a pu être malheureusement ma présidence et qu'à cette époque-là, soit l'ancienne législature, le PLR était beaucoup plus représenté dans ladite commission. A cette fin c'était simplement un rappel à l'égard du PLR qui a pu prendre part à ces premières discussions et les inviter à faire preuve de retenue dans ses premières déclarations.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

A titre informatif, la Municipalité sera représentée par M. Gard, chef du service des finances lors de cette commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai n'ai reçu aucun courrier pour cette séance.

Je n'aurais pas à vous infliger la lecture de correspondances interminables ce soir.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas de communications Municipales.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

3 interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

1. Avancement du projet de chauffage à distance à Montreux et à Clarens, de M. Olivier Mark
2. Ascenseur Coteau-Muraz de Mme Stefania La Spada
3. Interpellation «Quand l'ascenseur public rue Gambetta - avenue Rambert sera-t-il rouvert au public?» de M. Olivier Blanc

Les interpellations de Mme La Spada et M. Mark sont soutenues par les signatures réglementaires.

Plus de 5 personnes soutiennent à main levée l'interpellation de M. Blanc.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 sur le préavis No 20/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la

Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro);

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 20/2021 de la Municipalité du 20 août 2021 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 une autorisation générale de plaider.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.2 sur le préavis No 21/2021 relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2021-2026, en matière de crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas. (Rapp. Mme Laurence Sierro);

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Geneviève Brunner (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le préavis no 21/2021 demande à notre Conseil d'accorder à notre Municipalité l'autorisation d'engager des crédits supplémentaires pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, nécessitant une action immédiate, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, pour la durée de la législature 2021-2026. Cette manière de procéder telle que présentée est usuelle et appropriée.

En effet dans le cas d'un éboulement ou d'une canalisation d'eau qui cède, le caractère urgent, imprévisible et exceptionnel est évident et il est normal que la Municipalité puisse engager des dépenses sans en demander, au préalable, l'autorisation à notre conseil et sans que cela fasse l'objet d'un préavis.

Par contre une dépense due à l'octroi d'une subvention, par exemple pour une manifestation, n'est pas une dépense imprévisible et exceptionnelle au sens de l'article 11 RCom. En effet une subvention, par exemple pour une manifestation, n'est pas imprévisible, puisque la manifestation est connue à l'avance et qu'elle requiert, en principe, une autorisation et une organisation, elle est donc prévisible. De ce fait, si la subvention n'a pas été prévue au budget, elle constitue un dépassement de budget au sens de l'art. 10 RCom et doit faire l'objet d'un préavis au Conseil communal.

Cependant le préavis, 21/2021 ne faisant pas mention des crédits complémentaires ayant trait aux subventions, je souhaite clarifier les choses en apportant une précision aux conclusions de ce préavis au travers d'un amendement, afin de demander que les octrois de subventions fassent l'objet d'un préavis. Je tiens à préciser que cette démarche ne vise en aucun cas à supprimer ou à réduire les subventions, ni à prêter les associations qui en bénéficient de quelque façon que ce soit. Au contraire cette démarche, au-delà de la meilleure transparence qu'elle donne à notre Conseil, permet surtout d'offrir une équité pour toutes les demandes de subventions au travers d'une égalité de traitement envers toutes les associations.

Pour toutes ces raisons, je dépose un amendement, visant à préciser une modalité d'octroi des crédits complémentaires en ajoutant la réserve suivante au point 1 des conclusions.

Amendement:

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à engager des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, *hormis s'agissant des demandes de subventions, demandes qui doivent être soumises au Conseil communal par la voie de préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de Mme Brunner.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au sein de la Municipalité, nous ne comprenons pas vraiment le sens de cet amendement. Il y a déjà des crédits qui ne sont pas affectés lorsque nous octroyons des subventions à certaines sociétés et nous n'avons pas besoin de passer par des crédits complémentaires.

Je constate que vous êtes devenus beaucoup plus précautionneux qu'avant à ce sujet-là.

Si vous acceptez cet amendement, cela ne changera pas grand-chose dans la pratique, par contre j'attire toujours l'attention sur le fait que lorsque nous faisons formellement quelque chose qui est un peu inutile ou qui tombe à plat, ce n'est jamais très bon pour la crédibilité du politique.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a plusieurs représentants des villages qui sont présents dans cette salle et d'autres grandes sociétés, mais je pense que la Municipalité devrait pouvoir nous dire, ce qui est compris dans ces subventions. J'invente un cas peut-être farfelu, mais imaginons qu'à Caux la machine qui doit préparer la glace tombe en panne, cette dernière a des subventions pour faire tourner la patinoire, est-ce qu'elle pourrait faire quelque chose ou pas?

Quel sont les cas qui seraient pénalisés par cet amendement? Je vous remercie.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de prendre la parole à la suite de M. le Syndic, vu que l'exemple de M. Hess concerne le budget de l'Office du sport. Dans le budget annuel, vous avez une subvention globale qui est prévue pour assurer le fonctionnement usuel et l'entretien annuel. Si une machine tombe en panne, quand bien même notre soutien passe par une subvention, la Municipalité pourrait être appelée à considérer que c'est un événement imprévisible et qu'un soutien exceptionnel est nécessaire pour atteindre les objectifs poursuivis par l'association et qui justifient une subvention communale.

Si la commune subventionne, c'est qu'elle veut cette activité et que s'il y a une panne de ce genre-là, je pense que la Municipalité pourrait entrer en matière pour une augmentation de la subvention via un crédit complémentaire.

Si j'ai bien compris les propos de Mme Brunner, elle ciblait particulièrement les subventions pour les manifestations, donc des moments ponctuels qui n'auraient pas été planifiés en cours d'année. Au niveau du sport, mais je crois que c'est également le cas au niveau de la culture, vous nous avez attribué une ligne budgétaire non affectée et, comme l'expliquait M. le Syndic, si nous puissons dans cette ligne de subvention non affectée, tant que nous ne la dépassons pas, nous ne parlons pas de crédits complémentaires.

Prochain numéro 2022 - 15 mars version papier tous ménages

MONTREUX
INFO-VILLE

en 2022 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 15 mars distribution tous ménages
No 3 – 21 juin distribution tous ménages
No 5 – 29 novembre distribution tous ménages

No 2 – 10 mai en page sur internet
No 4 – 30 août en page sur internet

Je ne sais pas si j'ai répondu à satisfaction à la question de M. Hess, mais il faut distinguer et je crois que cela a été fait, subvention dans un sens général et subvention à des manifestations.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

A titre personnel, l'amendement proposé me semble disproportionné.

Vous l'avez par ailleurs constaté, les membres de la COFIN ont approuvé à l'unanimité le préavis municipal tel que présenté.

Nos commissions de gestion et des finances suivent les dépenses Municipales, et plus spécifiquement les crédits complémentaires.

Je peux comprendre que certains d'entre vous aient été dérangés par l'une ou l'autre subvention attribuée l'année dernière, mais je me permets de vous rappeler que c'était en pleine période de COVID. Lorsque la municipalité a essayé de parer au plus pressé, afin de limiter les dégâts liés à cette pandémie, et ce notamment dans le domaine touristique et événementiel. Pour reprendre les propos de Mme Brunner, certains pourraient peut-être même comparer cette pandémie avec un éboulement ou un glissement de terrain. Massif, vous en conviendrez...

Je vous invite à rejeter cet amendement et vous remercie de votre attention.

VOTE amendement de Mme Brunner

amendement de Mme Geneviève Brunner

1. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à engager des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, *hormis s'agissant des demandes de subventions, demandes qui doivent être soumises au Conseil communal par la voie de préavis.*

L'amendement de Mme Brunner est refusé par 46 NON, 33 OUI et 8 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2021 de la Municipalité du 20 août 2021 au Conseil communal relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2021-2026, en matière de crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à engager

des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 2 NON et 3 abstentions.

7.3 sur le préavis No 22/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 et d'acquies des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2021 de la Municipalité du 20 août 2021 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 et d'acquies des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnies d'assurances, de collectivités publiques suisses;
2. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à acquies des participations dans des sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 abstention.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

8.1 No 24/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 79'000.- au maximum pour le remplacement des radiateurs électriques et la suppression des défauts de l'installation électrique de la chapelle protestante des Avants, afin de les rendre conformes à la législation fédérale sur les installations électriques. (Date de la commission: lundi 11 octobre 2021, à 19 h. 00, à la buvette du stade de la Saussaz, à Chailly);

Présidence PLR: M. Dario Guarnaccia

Membres: MM. Yvan Aubord, Christian Fürst, Mario Gori, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Pierre Loup, Philippe Morier-Genoud, Omar Soydan, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 27/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la transformation et réhabilitation des bâtiments du cimetière et de la villa sis avenue Rambert 27 à Clarens. (Date de la commission: jeudi 18 novembre 2021, à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens);

Présidence ML: M. Matthieu Burkhart

Membres: Mmes Geneviève Brunner, Charlotte Chevallier, Claudia Hischenhuber, MM. Sabri Ceylan, Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker, Josselin Lecoultré, Pierre Loup, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai simplement 2 points à vous signaler, premièrement il a été oublié, en bas du préavis, d'indiquer que la délégation municipale sera également constituée de Mme Irina Gote en charge du service qui gère le cimetière. Deuxièmement, je prie le président de la commission de bien vouloir consulter les autres membres de la commission, afin de déterminer si une visite des lieux est souhaitée. Dans ce cas, nous déplacerons le lieu de la séance. Je vous remercie par avance de nous informer dès que possible si la volonté de la commission est de faire cette visite.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR est surpris de la démarche temporelle de cette demande de crédit d'investissement. Alors que le début du chantier ne devrait pas intervenir avant 2023, nous n'avons pas de vision globale des grands travaux à terme de la Municipalité. Ce crédit d'étude, rajouté aux coûts finaux représentera tout de même un investissement entre 2,5 et 3 millions de francs.

Certains crédits d'étude ont parfois vu le jour, mais d'autres n'ont débouché sur rien, nous pensons, entre autres, à la zone de la Rouvenaz. Sans plan de législation et plafond d'endettement fixé, nous naviguons à vue et ne pouvons prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Pour ces raisons nous demandons le renvoi en Municipalité conformément à l'article 127 du règlement du Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion sur la proposition de renvoi de M. Hess.

M. Olivier Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je crois que la proposition de M. Hess que je comprends sur le fond, arrive trop tôt, car il me semble que cette demande doit être déposée après la séance de commission. Il faut d'abord que la commission siège et après seulement nous pourrions demander un renvoi. La commission a lieu de droit, nous ne pouvons pas nous y opposer. Dans ce sens-là, je pense que la proposition de M. Hess, n'est tout simplement pas recevable.

M. le Président abonde dans le sens de M. Blanc.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En effet le renvoi, comme j'interprète le règlement, peut-être que M. le Président aura un autre regard sur le règlement, c'est que nous n'allons pas dissocier, l'objet comme une motion d'ordre qui se trouve à l'art. 125 où, une fois que rapport est établi, nous faisons les travaux différemment. C'est pour attendre que nous ayons des visions, un plan d'investissements et par rapport au plan de législation, des informations.

Pour moi il n'y a pas d'urgence, les travaux ne commenceront pas avant janvier 2023 selon ce qui est noté dans le préavis. Ma demande de renvoi à la Municipalité c'est pour que le préavis arrive après que nous ayons reçu un plan des investissements. Par contre, si vous estimez que ma demande de renvoi n'est pas recevable, la commission siègera.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je regrette que le PLR n'ait pas consulté les autres groupes avant, parce que je pense que dans le groupe ML, nous aurions pu discuter de ce point, de cette idée. Nous avons eu une commission sous la présidence des verts la semaine dernière et sans dévoiler des secrets de commission, nous regrettons ce manque de vision, ce manque de clarté. Dans le contexte de cette commission qui a siégé, je pense que votre proposition M. Hess aurait eu le mérite d'être discutée.

Je crains que cette commission ne siège et que comme d'habitude, nous lèverons la main pour accepter ce crédit d'étude, sans réfléchir plus loin.

Je pense qu'il est important que les considérants de M. Hess soit pris en compte pendant cette commission et si les partis en discutent entre eux pour déterminer ce qu'ils en pensent.

M. le Président

Mon avis, à ce stade, c'est que je pense que beaucoup de conseillers ce soir n'ont pas pleinement en possession des objets, du développement que vous nous avez soumis M. Hess et j'estime pertinent que la commission siège et vous pourrez toujours revenir avec une demande de renvoi en Municipalité, lorsque le rapport aura été soumis au Conseil.

Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts s'est longuement questionné quant à ce préavis. En effet, différents points nous laissent aujourd'hui dubitatifs et nous espérons que la commission ad hoc nous apportera les informations nécessaires pour nous positionner.

En préambule, les coûts liés aux honoraires nous semblent exorbitants, tout comme le prix final du projet estimé à plus de deux millions. Rappelons que notre Commune n'est de loin pas riche. Le rapport coût/utilité est-il réellement cohérent? Une solution peut-être moins ambitieuse et plus simple ne pourrait-elle pas être envisagée?

Par exemple, le secteur de cultures a particulièrement retenu notre attention. Alors que nous saluons la création de jardins communautaires, la démolition des couches qui délimitent les zones de cultures et des vitres nous semble superflue et même contre-productive. De nombreux jardiniers apprécieraient ces aménagements tels qu'ils existent actuellement. La zone est parfaitement exploitable et pourrait être utilisée telle quelle, moyennant quelques travaux d'entretien minimes.

Autre point qui nous a interpellé, le bien-être du personnel communal invoqué comme étant à la genèse de ce projet. Les collaboratrices et collaborateurs concernés ont-ils été consultés? La présence de personnel communal à cet endroit particulier est-elle nécessaire ou agit-on par opportunité? Soyons clairs, nous ne nions pas la nécessité de trouver des locaux rapidement, alors que les bureaux actuels sont clairement vétustes et ne répondent plus aux besoins. Toutefois, ne sous-estimons pas le potentiel impact moral de travailler dans un cimetière et prenons en compte toutes les alternatives à disposition.

Je vous remercie de votre attention et par avance pour tous les compléments qui pourront être apportés en séance de commission.

M. Yves Depallens (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons une autre alternative possible, puisque nous constatons, en prenant le pouls du Conseil sur le fait de faire siéger une commission qui risque par la suite de renvoyer le préavis en Municipalité, c'est que la Municipalité décide de retirer ce préavis avant qu'il soit traité en commission.

M. le Président demande à la Municipalité si cette dernière souhaite retirer son préavis.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A ce stade de la discussion, je peux me permettre de vous apporter un certain nombre d'éléments, le premier c'est que je vous enjoins vraiment à maintenir ce préavis à l'ordre du jour et j'invite la commission à se rendre à la visite des locaux qui est prévue. Pour répondre à Mme Ruedin, le personnel communal a été consulté et celui qui est affecté

au cimetière attend d'avoir une rénovation des locaux depuis de très nombreuses années, car lorsque vous vous rendrez à la visite, vous pourrez constater qu'au niveau de la douche, il y a un poêle à bois qui, été comme hiver, permet aux employés du cimetière de se doucher. Il fait parfois -10°, les locaux ne sont pas chauffés et les conditions de travail sont vraiment extrêmes. J'invite la commission à siéger et dans tous les cas à faire la visite des locaux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3 No 28/2021 relatif au budget 2022 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale de gestion: mercredi 10 novembre 2021, à 19 h. 00, à Chardonne).

Présidence PLR: M. Yanick Hess

Membres: Mme Carole Clavadetscher

Suppléante: Mme Ania Hofer

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

• Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Léonard Dolivo: «Cybersécurité à Montreux»

M. le Président demande à M. Dolivo si la réponse de la Municipalité lui convient.

M. Léonard Dolivo (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour les réponses apportées aux deux interpellations relatives à la cybersécurité à Montreux. Elles me semblent répondre de façon adéquate aux problèmes soulevés. Lors de mon intervention, j'avais en tête la possibilité de réaliser un audit sur la cybersécurité, j'ai d'emblée été rassuré sur ce point avec la réponse faite par la Municipalité le jour même. Je note qu'il est mentionné, à juste titre, dans la réponse écrite, qu'en matière de cyberattaques, le risque zéro n'existe pas. J'ajouterais que certains experts vont même plus loin dans les prédictions à la Cassandra, considérant que la question ne serait pas de savoir si nous serions la cible d'une cyberattaque, mais quand. C'est pour cette raison que le protocole pour la prise de décision, la communication et l'information aux citoyennes et citoyens comme mentionné en fin de réponse municipale, me semble particulièrement cruciale et ce, quelques soient les résultats des tests. Enfin, je trouverais intéressant que tous ces éléments concernant la cybersécurité, dans une perspective à moyen terme, puissent être suivis et retenus dans l'établissement d'un nouveau plan directeur informatique de la commune, la stratégie actuelle arrivant à échéance dans deux ans.

Je vous remercie pour votre attention.



Fouquet's

Situé à l'entrée du Casino Barrière Montreux, la brasserie le Fouquet's vous propose des mets raffinés et de saison, twistés par le Chef Pierre Gagnaire, dans un cadre élégant et cosy, ou sur l'une des belles terrasses de la Riviera.

ENTRÉE DU JOUR 15.- • PLAT DU JOUR 26.- • MENU DE SAISON 86.-

LUNDI, MERCREDI, JEUDI 11H45 - 14H / 18H45 - 22H • VENDREDI, SAMEDI 11H45 - 14H / 18H45 - 23H • DIMANCHE 11H45 - 15H / 18H45 - 22H



CASINO
BARRIÈRE
MONTREUX

MACHINES À SOUS • TABLES DE JEUX • RESTAURANTS • BARS • SPECTACLES

Rue du Théâtre 9 • 1820 Montreux • www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

- **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Tal Luder: «Qu'en est-il de la cybersécurité de notre Commune?»**

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses exhaustives. Je suis content de constater que la cybersécurité est prise au sérieux et que les attaques ne sont pas considérées comme des événements qui n'arrivent qu'aux autres.

Je souhaite revenir sur les réponses à mes question numéros 3 et 6, pour donner quelques précisions à la Municipalité. La question numéro 3. *La Municipalité considère-t-elle comme suffisants le budget et les ressources actuellement alloués à la cybersécurité et à la sécurité informatique en général, des moyens supplémentaires devraient-ils être envisagés?*

Je précise juste à la Municipalité que je me suis peut-être mal exprimé, mais je parlais aussi de ressources humaines et pas uniquement de ressources financières.

Est-ce que l'équipe doit être renforcée, car j'entends régulièrement par la CMCSI que suivant comment les équipes sont un peu sous l'eau.

Je trouve que tôt ou tard, il faudra quand même penser à faire comprendre au Conseil, selon mon point de vue, qu'il faudrait peut-être engager.

Concernant la question 6. *Le service informatique informe-t-il régulièrement les collaborateurs de la commune à propos des menaces actuelles et des pratiques recommandées en matière de protection contre le vol de données, ainsi que de la sécurisation de leur matériel informatique en général?*

Je lis dans la réponse, qu'une sensibilisation à la cybercriminalité a été dispensée, y compris aux clients, en 2017 et 2018. Je pense vu l'évolution rapide du net et des menaces qui évoluent encore plus vite, qu'il serait adéquat de le répéter chaque année et, là aussi, de prévoir s'il y a des dépenses, en présentant le cas à la CMCSI, pour qu'elle puisse donner un préavis et bien comprendre ce que cela implique dans le budget et le justifier.

- **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Tal Luder: «Règlementation des commissions consultatives municipales»**

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ce qui est de la partie réglementaire, je remercie la Municipalité pour son travail. Par contre, pour ce qui est des réponses en elles-mêmes, je suis quelque peu dubitatif. Peut-être bien que oui, peut-être bien que non, mais bien au contraire si cela se trouve, c'est ce qui me venait à l'esprit lorsque j'ai lu la réponse à mon interpellation.

Je reprends quelques passages de la réponse de la Municipalité: «Au préalable, la

Municipalité relève, qu'en l'état, elle a effectivement entendu maintenir ses commissions consultatives existantes, sans toutefois s'être prononcée de manière définitive à ce sujet, pour la législature 2021-2026.»

Mais alors pourquoi avoir attendu que cette interpellation soit déposée pour nous l'annoncer? La Municipalité ne s'est-elle jamais réunie pour en discuter depuis le mois de juin 2021?

«La Municipalité se réserve toutefois d'entamer en temps utile une réflexion plus approfondie sur le bienfondé de ses commissions consultatives actuelles, leur composition, missions, règles de fonctionnement, etc...»

Si je prends le cas de la CMCSI je trouve des références à sa consultation dans les procès-verbaux en 2015 déjà. Je peux en conclure que rien n'a été fait pour la formaliser durant 6 ans.

Autre exemple, la commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration, la COCOSI pour ceux qui la connaissent sous ce nom, dispose d'un règlement de fonctionnement clair et consultable en ligne. Par contre, pour le trouver, vous devrez quelque peu fouiller sur le site de la commune, car c'est sous la rubrique: habiter et découvrir, puis a la sous rubrique, intégration, puis à la sous-sous-rubrique COCOSI et enfin en suivant le lien, directives municipales signées de la COCOSI, que vous pourrez consulter ce document.

La Municipalité pourrait d'ailleurs, largement s'en inspirer pour toutes ses commissions consultatives, présentes ou à venir, je parle du règlement de la COCOSI. Mais c'est bien évidemment là une suggestion, la réponse de la Municipalité rappelant sans ambages que cela relève de sa compétence, que je ne conteste nullement sur ce point. En l'état actuel des choses, j'hésite à me dire que la Municipalité ou plutôt les Municipalités successives, ont soit laissé l'édiction de ces règlements en chantier, soit ne l'ont jamais sérieusement démarrée.

Je voudrais rappeler, sauf erreur, que le fonctionnement et les coûts induits par les commissions consultatives font partie du budget des différents dicastères de la Municipalité. Il est utile pour le conseil, de savoir comment elle fonctionne, afin de comprendre comment les sommes allouées sont utilisées et pour quel résultat final. Cela m'amène à poser une question à la Municipalité, suite à sa réponse: La Municipalité peut-elle, à ce jour, me lister les commissions consultatives municipales actuelles qui disposent d'un règlement et m'indiquer où je peux respectivement les trouver? Oui ou Non?

Dans un registre tout autre, le contenu disponible sur le site public de la commune, www.montreux.ch concernant le programme de la législature affiche encore l'édition 2016-2021, il serait peut-être nécessaire de rafraîchir ces pages ou d'annoncer que le programme de législature 2021-2026 est encore en cours d'élaboration. J'espère que l'ouvrage est déjà sur le métier? Car cela pourrait laisser supposer qu'il y a un flottement au niveau de la communication de la Municipalité et que cette commune ne sait pas trop, plus de 3 mois après avoir installé ses autorités, quelle direction elle compte prendre pour

affronter ces 5 prochaines années. Ce n'est, à mon sens, pas très rassurant pour nos concitoyens.

Pour finir, je dirai qu'en ces temps encore troublés et compliqués, des réponses précises et transparentes de la part de nos conseillers municipaux, plutôt que des approximations alambiquées, seront bien mieux accueillies et participeront à une collaboration plus saine entre ce Conseil et notre exécutif.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant la question que pose M. Luder, je ne peux pas vous donner la liste maintenant, il ne faut pas exagérer, car il s'agit quasiment d'une nouvelle interpellation. Quant à la suite, nous sommes installés depuis 3 mois, nous vous signalons qu'il y a un chantier en cours et vous voudriez qu'il soit terminé. Vous vous êtes exprimé en parlant des Municipalités successives, je prends note que vous avez un certain nombre de réserve par rapport à ces commissions.

Il y a par exemple d'autres questions qui se posent et que nous nous posons déjà. Est-ce que dans des commissions, comme la commission informatique à laquelle vous appartenez, il est bon qu'il y ait des conseillers communaux? Parce que les gens, se prononcent, ainsi deux fois. Il y a un problème démocratique et c'est ce genre de problème que nous allons devoir empoigner.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. le Syndic, je trouve que c'est un peu fort de me dire qu'il ne faut pas exagérer, en demandant la liste maintenant, parce que c'était le but de mon interpellation.

Vous avez eu un mois pour chercher ces informations et j'ai fait une partie de ce travail, puisque j'ai retrouvé le règlement de la COCOSI, que vous ne m'avez même pas indiqué. Je commence vraiment à me poser des questions sur les connaissances de la Municipalité sur ses propres règlements.

Ensuite pour le côté démocratique, il y a une jurisprudence qui vous donne tort, parce que la question a déjà été posée de savoir si deux commissions différentes, pouvaient débattre à propos du même objet et la réponse a été oui, qu'il n'y avait aucun problème, tant que c'est le plénum qui ne vote qu'une seule fois pour l'objet présenté.

Interpellation de M. Olivier Mark (PLR)

«Avancement du projet de chauffage à distance à Montreux et à Clarens»

En 2015, notre Commune a pu bénéficier d'une aide financière de l'OFEN pour réaliser une pré-étude qui a confirmé la possibilité d'installer un réseau de chauffage à distance à Montreux. Cette installation devait approvisionner en chaleur une partie significative des immeubles du centre-ville. Fort de ce résultat encourageant, la Municipalité a émis un préavis à hauteur de CHF 120'000.- en 2016 afin d'étendre l'étude à la zone de Clarens.

Cinq ans plus tard, plus que jamais, la réalisation de ces projets serait bienvenue, tant pour des raisons économiques qu'environnementales. En effet, après une accalmie liée au COVID, le prix des énergies fossiles repart à la hausse et pourrait mettre à mal, à terme, le budget de nos ménages. Quant à l'impact environnemental, il est évident: le chauffage des immeubles émet un tiers du CO2 produit par toutes les activités humaines en Suisse.

Pourtant, les citoyens n'ont plus entendu parler de ces projets prometteurs, qui auraient dû prendre forme dès 2018. Je pose par conséquent aujourd'hui trois questions à la Municipalité, au vu de l'urgence économique et environnementale qui se profile:

- Les résultats de ces pré-études sont-ils de nature à envisager la réalisation de ces réseaux de chauffage à distance avec des perspectives économiques et environnementales favorables?
- Dans l'affirmative, quel est le calendrier et les modalités pour réaliser ces travaux?
- Si un tel programme devait démarrer, dans un esprit de développement durable, est-ce que la solution de contracting évoquée dans le préavis émis en 2016 permet de créer des emplois dans notre région, voire de former des jeunes dans le domaine de l'énergie?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour sa réponse circonstanciée.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre interpellation, car il s'agit d'un dossier important pour la Municipalité et pour le territoire urbain de notre commune.

- *Les résultats de ces pré-études sont-ils de nature à envisager la réalisation de ces réseaux de chauffage à distance avec des perspectives économiques et environnementales favorables?*

Oui, à savoir que les études ont confirmé, non seulement que c'était économiquement et environnementalement intéressant, mais en plus que ces réseaux ne seraient pas simplement des réseaux de chauffage à distance, mais des réseaux thermiques, entendez par là, que ces réseaux, devraient, à la fois, pouvoir proposer du chaud et du froid. Ce serait notamment pour les grands établissements hôteliers une solution intéressante en terme de climatisation. Les études sont terminées et nous avons la confirmation que c'est intéressant.

Je tiens également à préciser que quand nous disons que l'intérêt économique est intéressant, il faut comprendre par-là que cela permettra d'offrir du chaud et du froid à des conditions économiquement intéressantes pour les futurs clients et donc rendre ce réseau financièrement attractif en comparaison à d'autres sources de chauffage. L'objectif de la Municipalité est non seulement que ce réseau soit réalisé, mais aussi qu'il propose des conditions attractives pour les clientes et clients, les propriétaires des différents bâtiments concernés.

- *Dans l'affirmative, quel est le calendrier et les modalités pour réaliser ces travaux?*

Aujourd'hui il est un peu trop tôt pour vous le dire, je peux simplement vous informer que les démarches ont pris plus de temps, parce qu'il a fallu confirmer certains aspects techniques et ensuite élaborer et vérifier la procédure de marché public.

La Municipalité, après discussion, a souhaité l'attribution en deux temps, de manière à pouvoir se concentrer sur les meilleurs partenaires pour la deuxième phase d'analyses. Aujourd'hui l'adjudication a été faite, mais le contrat qui était proposé dans le cadre de cet appel d'offre n'a pas été entièrement validé par l'entreprise lauréate. Il s'agit donc encore de négocier ce contrat pour arriver avec une conclusion favorable pour l'entreprise, mais surtout pour la commune. Tant que nous n'avons pas abouti à la conclusion de ce contrat, nous ne savons pas si la procédure de marché public peut être considérée comme concluante ou non. C'est une fois ce contrat finalisé que nous en saurons plus au sujet du calendrier de réalisation du chauffage lui-même. Une fois le dossier complètement bouclé, nous viendrons devant le Conseil communal avec un préavis et tout porte à croire qu'une fois que ce préavis aura été réalisé, les travaux pourront commencer assez vite. Notamment, parce que le Centre des Congrès pourra être utilisé comme première station de pompage.

- *Si un tel programme devait démarrer, dans un esprit de développement durable, est-ce que la solution de contracting évoquée dans le préavis émis en 2016 permet de créer des emplois dans notre région, voire de former des jeunes dans le domaine de l'énergie?*

La solution de contracting prévoit que nous confions à une entreprise la réalisation de ce chauffage. Nous n'avons pas directement la maîtrise de cet aspect-là, mais sans pouvoir vous donner à ce stade le nom de l'entreprise, je peux vous informer que cette dernière se situe pas trop loin de chez nous et nous pouvons penser qu'il y aura des retombées intéressantes pour notre commune.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis satisfait par la rapidité de la réponse, mais pas forcément par la nature et la précision de ces réponses.

Je suis désolé M. le Municipal, mais je vous demande quel sera l'impact environnemental et économique et je n'ai pas vraiment de chiffres ou de réponses précis à ce sujet.

Vous me dites de manière assez vague que ce sera positif.

Quant au calendrier, je n'ai toujours pas la moindre idée de l'axe temporel dans lequel nous pouvons imaginer que ce projet urgent démarre et à quel stade il se situe vraiment dans sa genèse.

Quant à ma dernière question pour la formation, j'ai l'impression que c'est très superficiel aussi, je ne veux pas vous presser, mais c'est tout de même un thème important, il s'agit d'un tiers des émissions de CO2 qui sont émises dans la région. Pensez-vous qu'une réponse plus précise pourrait nous parvenir plus tard ou préférez-vous que je revienne avec une deuxième démarche ultérieurement?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous l'ai dit, il y aura le dépôt d'un préavis qui donnera toutes les informations.

Si vous n'arrivez pas, pour des raisons qui sont tout à fait respectables, à attendre le dépôt, il vous faut effectivement revenir avec d'autres questions plus précises.

A votre première question, vous demandez si le projet est «favorable». Je vous ai répondu oui, en développant, mais formellement la réponse est simplement oui. Vous ne semblez pas avoir demandé d'informations plus précises. Or, il n'y pas forcément de chiffres pour établir ce que l'on entend par favorable, vu que vous ne dites pas par rapport à quoi vous souhaitez une comparaison. Ce sont des éléments qui ne pourront venir que sous la forme d'un préavis.

Pour la deuxième question, vous me reprochez, à juste titre, de ne pas vous donner de calendrier, mais aujourd'hui, nous ne savons pas si nous arriverons à nous entendre avec l'entreprise pour trouver un accord satisfaisant, vous comprendrez bien que c'est un peu difficile de donner un calendrier. Peut-être que ces négociations prendront 1 mois, que tout ira bien et que nous pourrions déposer un préavis au 1^{er} semestre 2022, peut-être, comme je l'ai dit précédemment, que ces négociations n'aboutiront pas et nous devrons reprendre, pas forcément à zéro, mais reprendre l'appel d'offres.

C'est face à ces incertitudes-là, qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas donner de calendrier précis. Mais une fois que l'adjudication sera finie, il y aura la phase de préavis, puis une phase de coordination avec le service technique, essentiellement le service des travaux pour vérifier quelles sont les contraintes en termes d'ouverture de route, etc...

La volonté de la Municipalité c'est d'aller le plus vite possible, nous espérons que la fenêtre de tir pour le préavis sera au semestre prochain, mais c'est soumis à différentes variables dont une bonne partie ne sont pas aux mains de la Municipalité. C'est pour cela que ce soir, la Municipalité ne peut pas être plus précise.

Par rapport à l'opportunité et l'intérêt de le faire, la Municipalité a toujours été sur la même longueur d'ondes «Oui nous devons faire ce réseau», mais il faut le faire dans des conditions qui soient attractives pour les futurs clients et propriétaires des bâtiments concernés parce que sinon ce réseau ne servira à rien. J'espère avoir un peu diminué votre frustration M. l'interpellateur.

M. Olivier Mark (PLR)

Je vous remercie M. le Municipal pour cette réponse rapide.

Interpellation de Mme Stefania La Spada «Ascenseur Coteau-Muraz»

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

J'ai été informée que l'ascenseur qui permettait aux citoyens du quartier de Clarens d'accéder depuis la Rue Gambetta à l'avenue Rambert (situé à l'intérieur de l'EMS Coteau-Muraz) est fermé depuis le premier confinement lié au COVID-19.

Avant la pandémie, il était accessible à tous et il permettait une accessibilité fluide et protégée, aussi bien aux enfants et surtout aux personnes âgées du quartier.

Devant cet état de fait, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) La Commune bénéficie-t-elle d'une servitude ou d'un droit de passage afin que la population puisse utiliser cet ascenseur?
- 2) La fondation qui gère l'EMS de Coteau-Muraz a-t-elle pris cette mesure dans le but de prévenir d'éventuelles infections au COVID 19?
 - Si OUI, cela veut-il dire que cette situation est temporaire?
 - Si NON, quelles démarches la Commune peut-elle entreprendre pour rendre à nouveau ce passage accessible aux citoyens de Montreux?
- 3) Dans le cas où, en raison de mesures liées au virus, il ne serait plus possible de rendre accessible cet ascenseur, la Commune a-t-elle déjà réfléchi à un nouveau projet lié à ces deux routes en question?

D'avance, je remercie la Municipalité pour les réponses qui me seront transmises et vous remercie de votre attention.

M. le Président

Avant de donner la parole à la Municipalité, je propose de passer à l'interpellation de M. Blanc qui a peu ou prou la même teneur que celle de Mme La Spada et afin de permettre à la Municipalité de se prononcer en une seule fois.

Interpellation de M. Olivier Blanc

Interpellation «Quand l'ascenseur public rue Gambetta - avenue Rambert sera-t-il rouvert au public?»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La rue Gambetta est reliée à l'avenue Rambert par un ascenseur public qui passe à travers l'EMS Coteau-Muraz.

Cet ascenseur est fermé au public depuis un certain temps. Cette fermeture est consécutive au Covid, cet ascenseur traversant, comme je l'ai dit en introduction, l'EMS Coteau-Muraz.

Cet ascenseur est très apprécié de nombreuses personnes, en particulier des personnes ayant des problèmes de mobilité, puisqu'il permet une liaison rapide et commode entre, par exemple, l'arrêt de bus Clarens-Gare de la ligne 204 Montreux- Clarens-Chailly et le temple de Clarens et le cimetière. À défaut de cet ascenseur, il faut soit utiliser un escalier soit faire un assez long détour.

Je pose à la Municipalité les questions suivantes:

- 1) Quand cet ascenseur sera-t-il à nouveau ouvert au public?
Subsidiairement, si cette réouverture est subordonnée à l'évolution de la situation sanitaire:
- 2) Quelles conditions devront-elles être remplies pour qu'il soit à nouveau ouvert au public?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Nous allons répondre par oral aux questions posées.

- 1) *La Commune bénéficie-t-elle d'une servitude ou d'un droit de passage afin que la population puisse utiliser cet ascenseur?*
Oui la commune est au bénéfice d'une servitude de droit de passage et d'utilisation publique de l'ascenseur.
2. *La fondation qui gère l'EMS de Coteau-Muraz a-t-elle pris cette mesure dans le but de prévenir d'éventuelles infections au COVID 19?*
- 2) *Quelles conditions devront-elles être remplies pour qu'il soit à nouveau ouvert au public?*

Oui les mesures sanitaires ont imposé à l'EMS la fermeture de l'ascenseur. Cet ascenseur étant partagé entre le public extérieur et les résidents, il n'est en effet pas possible de créer un parcours pour le public externe. Par ailleurs, il paraît difficile de mettre en place un contrôle d'accès, ne serait-ce qu'en terme de ressources, qui serait à même de faire respecter les mesures de sécurité sanitaire indispensables à tous les usagers avec le zèle nécessaire.

Le désir de la fondation Beau-Site est toutefois de pouvoir rouvrir ce passage, même si les conditions sanitaires actuelles ne l'autorisent pas encore et qu'il est mal aisé de donner à ce jour les conditions précises de réouverture.

L'animation que provoque le passage dans l'établissement, selon les discussions que nous avons eues avec la fondation Beau-Site, apporte un bénéfice social aux résidents.

- *Si OUI, cela veut-il dire que cette situation est temporaire?*
- 1) *Quand cet ascenseur sera-t-il à nouveau ouvert au public?*

La situation est effectivement temporaire, mais il est difficile aujourd'hui d'en prédire la durée; les conditions sécuritaires liées à ce type d'établissement évoluant naturellement au gré de la réglementation qui est régulièrement ajustée. Soyez rassurés toutefois, nous poursuivons le dialogue avec la Fondation Beau-Site afin de rouvrir dès que possible cet accès en concertation avec les organismes concernés.

3. *Dans le cas où, en raison de mesures liées au virus, il ne serait plus possible de rendre accessible cet ascenseur, la Commune a-t-elle déjà réfléchi à un nouveau projet lié à ces deux routes en question?*

Comme il a été sous-entendu ou mentionné préalablement, non, une fermeture définitive de cet accès n'est pas envisagée.

Nous estimons avoir ainsi répondu aux deux interpellations.

Comme il a été sous-entendu ou mentionné préalablement, non, une fermeture définitive de cet accès n'est pas envisagée.

Nous estimons avoir ainsi répondu aux deux interpellations.

Mme La Spada et M. Blanc sont satisfaits des réponses apportées à leurs interpellations. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une information et invitation pour venir aux portes ouvertes de l'établissement horticole de Montreux qui se tiendra le samedi 16 octobre prochain de 9h à 17h. Il y aura un certain nombre de démonstrations, d'animations pour petits et grands. Je vous invite vraiment à aller découvrir le travail que font nos jardiniers dans cet établissement.

Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de ma première séance de Conseil communal du 8 septembre dernier, l'un d'entre nous a manifesté un désaccord avec la Municipalité au sujet du discours du 1^{er} août. Ciblait en particulier celui de Mme la Municipale Jacqueline Pellet, le groupe socialiste condamne le ton accusatoire utilisé, l'approche insultante à l'égard de notre Municipale et à travers elle, de chacune des 36 femmes élues dans ce Conseil et à travers elles, aussi de chaque femme.

La fête nationale est un événement important de l'année civile en politique pour la Suisse. C'est également, l'occasion de réfléchir ensemble à l'évolution de notre société, y compris celle de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

En tant que femme et aussi en tant que conseillère communale, je me permets de souhaiter qu'à l'avenir, les propos échangés dans le cadre du Conseil, puissent se faire avec respect et ceci indépendamment de nos couleurs politiques et valeurs respectives.

En conclusion, le groupe socialiste est fier de la démarche entreprise par nos représentants, qui cette année, à l'occasion de la fête nationale ont rendu un bel hommage à toutes celles et ceux qui se sont engagés pour l'égalité des droits, merci.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vu que je suis le conseiller cité, je vais, d'une part maintenir mes propos et d'autre part, rappeler que je suis pour l'égalité et que je l'ai déjà dit dans mon intervention. Troisièmement, j'aimerais que l'on me trouve et me cite dans mes propos ce qui est insultant ou ce qui peut être considéré comme une insulte.

Je suis droit dans mes bottes, parce que vous ne le trouverez pas.

Il est 21h24, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

Entre lac et montagne, le restaurant
La Cergniaulaz vous attend pour de nouvelles
 aventures gustatives
Ouverture le 8 avril

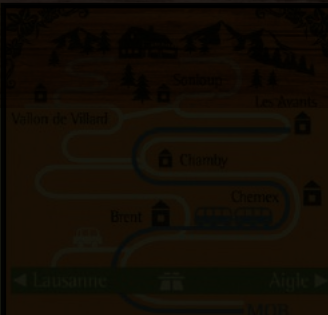


restaurant à 1300 m
 dans un cadre authentique

saveurs du terroir
 fraîcheur du marché



Découvrez nos spécialités
 sur notre site
www.lacergniaulaz.ch



Claudia Et Christian Mathey

Auberge de la Cergniaulaz
 Rte de la Cergniaule 1B, Orgevaux
 1833 Les Avants - Montreux
 Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83
info@lacergniaulaz.ch

www.lacergniaulaz.ch

Fermé lundi Et mardi



Une nouvelle vision de la vie

**Offerte mais
chère à vos yeux.**

**MONTURE
OFFERTE***

* Voir conditions en magasin

Optic 2000 Montreux

Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux - Tél: 021 963 29 29

services@optic2000montreux.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 10 novembre 2021 à 20 h. 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

Présences: 87 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Susanne Cornaz, Carolanne Feissli, Ludmilla Granjean, Ania Hofer, Antoinette Loup, Ida Rodman, Jessica Ruedin, Laetitia Sivi MM. François Cardinaux, Yves Aubry, Bruno Fernia, Pierre Loup, Frank Peters

Je tiens à faire part à ce Conseil, que durant la semaine qui a suivi l'attaque, bien qu'en ma qualité de Président du Conseil, je suis responsable de votre intégrité numérique, je n'ai à aucun moment été contacté par qui que ce soit, afin de m'informer de la situation ou de me faire part de consignes à vous transmettre.

Mme Morier, notre secrétaire a, elle, été conviée à deux des séances d'information de la cellule de crise.

Mme Morier a transmis les consignes qui lui ont été données à tous les conseillers dont elle possède l'adresse mail, ceci depuis sa messagerie personnelle, le lundi 11 octobre au lendemain de l'attaque. Je tiens à l'en remercier ce soir.

Je reste pour ma part convaincu, que si des directives claires et précises, telles que celles qui ont été transmises aux collaborateurs de l'ASR, dont j'ai eu connaissance bien après leurs publications, avaient pu vous être transmises, nous aurions évité le débordement d'initiatives personnelles regrettables de certains conseillers, qui n'ont heureusement pas eu de conséquences.

Dès que j'ai eu connaissances desdits débordements, j'ai demandé à notre secrétaire d'informer tous les conseillers qui pouvaient l'être ainsi que les Présidents de partis et les Chefs de groupes.

Que seul les consignes émanant du Président du Conseil ou de sa secrétaire devaient être suivies.

J'estime, au vu des éléments en ma possession durant cette semaine de crise, n'avoir rien à me reprocher quant à la gestion de celle-ci par le bureau du Conseil.

Comme vous le savez ces événements n'ont pas eu de conséquences majeures pour notre commune.

Ce chapitre étant clos je souhaite, avant de débiter l'ordre du jour, expliquer aux nouveaux conseillers et rappeler aux anciens, le procédé du vote électronique, comme vous pouvez le voir sur le Powerpoint.

M. le Président présente le système de vote et effectue un test en faisant voter OUI, NON et abstention à tous les conseillers.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 10 novembre 2021.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2021

Avec quelques modifications, le procès-verbal modifié est accepté par 83 OUI.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU:

2.1 relative au déroulement de la séance du 10 novembre 2021;

3. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai 6 courriers à vous communiquer:

1. Le premier courrier émane de la direction générale des affaires institutionnelles des communes, il s'agit de l'allègement concernant les séances des Conseils communaux, généraux ou intercommunaux que j'ai évoqué en début de séance.

2. Le second courrier émane de Mme Dominique Schneebeli, responsable administrative de la Préfecture du District de la Riviera Pays d'En Haut.

Le bureau du Conseil qui s'est réuni ce soir, a examiné cette demande et il s'avère que notre règlement du Conseil, indique que notre façon de faire est acceptable et va à l'encontre des recommandations de la Préfecture. J'évoquerai cette question avec M. le Préfet, lors de sa visite annuelle qui aura lieu vendredi.

3. Le 3^{ème} courrier émane de la FACEME, il s'agit de l'invitation à l'inauguration des nouveaux locaux à la Rue Industrielle 27-29 à Montreux, que vous avez reçue par mail.

4. Le 4^{ème} est courrier de remerciement qui émane de Mme et M. Laffely, il fait suite à une lettre qui a été envoyée suite au décès de M. Marc Laffely qui a présidé le Conseil dans les années 80.

5. Le 5^{ème} courrier est un mail de M. Simon Thomy, qui propose les services de sa société pour la maintenance des alpages, chemins pédestres et déracinements. Les membres du bureau estiment qu'il s'agit d'une demande qui doit s'adresser à la Municipalité. Monsieur le Président fera suivre ce courriel à l'administration.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 relative à l'attaque informatique contre la Commune de Montreux.

M. le Président

Vous avez reçu avec l'enveloppe une communication municipale relative à l'attaque

informatique contre la Commune de Montreux.

La Municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à cette communication ou d'autres communications à faire? Il n'y a pas d'autres communications municipales.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 Motion et le titre d'une motion ont été déposés pour cette séance, la première motion sera développée le 15 décembre et la deuxième sera développée au point 8 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

1. «Pour une refonte du règlement sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la Municipalité» de M. Tal Luder, cette motion sera développée le 15 décembre 2021.

2. «Mieux protéger le personnel de la vente et nos petits commerces locaux - Pour une révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins» de M. Romain Pilloud

1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 8 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

1. «Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal» de M. Nicolas Büchler

4 interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 9 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

9.1 Interpellation de M. Cosimo Trinchera intitulée: «la valorisation de nos arbres fruitiers».

2. «Interpellation au sujet de la location d'appartements pour des séjours de courte durée» de Mme Ruth Bär

3. «Patinoire du marché de Noël» de Mme Géraldine Torchio

4. «Utilisation des établissements scolaires durant les vacances» de M. Samuel Roch

Les interpellations sont soutenues par les signatures réglementaires.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 sur le rapport-préavis No 23/2021 relatif à la modification du Règlement du Conseil communal du 4 décembre 2014 et réponse à la motion de M. Olivier Müller «Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire», prise en considération le 3 février 2021. (Rapp. de majorité: M. Tal Luder; Rapp. de minorité: M. Romain

Pilloud, Mme Elisabeth Wermelinger et Mme Stefania La Spada);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR a pris acte avec sidération du rapport de minorité, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme tout d'abord: le rapport de minorité a été communiqué aux commissaires le dimanche soir 31 octobre à 20h28 (heure d'hiver), soit 3 heures et 32 minutes avant la clôture de la discussion. Si le but des rapporteurs de minorité était d'effrayer les commissaires le soir d'Halloween, on peut affirmer sans craindre de se tromper que l'objectif a été parfaitement atteint.

Les commissaires minoritaires précisent, je cite "Il a été décidé de rédiger un rapport de minorité car plusieurs commissaires estiment que les propos tenus lors de la commission par plusieurs d'entre eux/elles n'ont pas été retranscrits dans le rapport ou de manière trop courte et peu étayée".

Ces commissaires auraient dû, lors de la mise en discussion du rapport, demander au Président de la commission de le modifier en conséquence. Au lieu de cela, les rapporteurs de minorité ont tenté de combler la vacuité de leur argumentation en commission en soumettant un rapport séparé au terme du délai de mise en discussion.

Je rappelle, si besoin est, la teneur des alinéas 2 et 3 de l'article 61 de notre règlement qui traite des rapports de commissions:

Al. 2 *Si la commission se divise, des rapports séparés peuvent être présentés*

Al. 3 **Chaque rapport** est soumis aux commissaires dans un délai fixé d'un commun accord. La consultation a lieu par le biais du site internet du Conseil, à moins que la commission ne décide d'une séance de lecture.

Avec un délai aussi proche de l'échéance de la discussion, il était quasiment impossible pour les commissaires de réagir ou de commenter le rapport de minorité; un commissaire a néanmoins courageusement réagi rapidement en commentant le rapport de minorité et en demandant une correction de son contenu; son commentaire a été purement et simplement ignoré par les rapporteurs de minorité.

Cette manière de faire est clairement contraire aux règles de la bonne foi: accepter ce procédé permettrait à n'importe quel commissaire mécontent de la décision de la majorité de la commission de pondre un rapport de minorité juste avant l'échéance et de le soumettre ainsi aux membres du Conseil sans qu'il ait été discuté et commenté. Ce simple fait devrait vous conduire à discréditer ce rapport de minorité également sur le fond, dont je vais parler brièvement maintenant:

En effet, certains arguments avancés par les rapporteurs de minorité n'ont absolument pas été discutés par la commission, et semblent sortis de nulle part; pour certains, ils sont également totalement contraires au texte même du rapport préavis.

Voici deux exemples:

1) Il est mentionné dans le rapport de minorité, je cite: *"Ils (les opposants à la création la commission) remettent notamment en question l'intérêt de disposer d'une commission permanente de l'aménagement du territoire qui tendrait à redéfinir la répartition de certaines compétences entre le législatif et l'exécutif ..."*

Cette prise de position est non seulement erronée, car il n'est nulle part question d'une redéfinition des compétences, mais elle n'a pas été exprimée ou discutée durant la séance de commission.

2) Les commissaires minoritaires, au point 3 de leur rapport, argumentent que cette commission permanente leur semble être une commission de surveillance à l'égard de l'administration communale; or, il a été dit et répété en commission, et cela figure dans le rapport, que cette commission permanente doit être considérée comme une commission de suivi, qui accompagnera les services communaux compétents et qui traitera des préavis relatifs à l'aménagement du territoire au même titre que le feraient des commissions *ad hoc* successives.

Je pourrais relever encore de nombreuses incohérences dans ce rapport de minorité, mais je vais m'arrêter là, en rappelant que ce rapport préavis n° 23/2021 répond de manière adéquate à la motion de notre collègue Olivier Müller acceptée par une majorité de ce Conseil en février de cette année, en instituant une commission permanente dans le domaine ô combien important de l'aménagement du territoire, commission qui assurera cohérence, stabilité et suivi dans le traitement des futurs préavis liés à ce domaine.

Merci pour votre attention.

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs Vu de l'extérieur et de la part de nos concitoyennes et concitoyens, la gestion de l'urbanisme de Montreux est souvent jugée compliquée voir nébuleuse.

Il me semble que le mot-clé de tout advancement dans le dossier de l'aménagement du territoire est la politique de la transparence!

Cela voudrait dire: une participation et consultation des citoyennes et citoyens, des associations locales et de tous les membres du Conseil Communal. Chaque membre du Conseil Communal doit se sentir concerné et responsable et avoir des connaissances sur l'aménagement de notre commune. D'ailleurs tous les membres du CC devraient se former et s'informer, cela n'est pas le privilège d'une commission permanente.

Changer les commissions ad hoc en une seule commission permanente voudrait dire: limiter notre possibilité de nommer pour chaque préavis une commission ad hoc et de ne plus pouvoir varier leurs membres selon les besoins spécifiques. Une commission permanente aurait comme effet d'exclure pendant toute une législature tous les autres membres du Conseil Communal d'intervenir directement en apportant leur expérience du terrain et leurs connaissances.

Je pense que l'étude des questions urbanistiques, des différents préavis et en plus l'énorme dossier de l'élaboration du PAcom est trop important pour confier ce travail pendant des années à quelques membres d'une commission permanente. Cela provoquerait une fatigue et lassitude après de nombreuses séances et un désintérêt de la part des autres Conseillers Communaux qui en sont exclus.

Vous dites peut-être que c'est pareil pour la CoGest et la CoFin. Mais ces commissions ont une tout autre fonction: ce sont des commissions obligatoires de surveillance selon la loi cantonale. Et je ne pense pas que nous souhaitons une commission de surveillance de l'aménagement du territoire.

C'est la Municipalité et son service qui a la responsabilité de s'entourer des vrais spécialistes avec une expertise spécifique pour développer le nouveau PAcom. Je pense que l'exécutif est pleinement conscient des enjeux et en a pris les mesures. A ce sujet, les premiers résultats d'une pré-étude d'un futur PAcom devraient bientôt être présentés. J'espère que nous aurons largement la possibilité de prendre connaissance de cet ambitieux projet et ceci en toute transparence et avec une participation active de la population.

Je me réjouis de pouvoir suivre l'avancement de ce dossier et j'espère que j'aurai également la possibilité de participer en tant que Conseillère communale dans une ou l'autre commission ad hoc pour débattre les préavis.

Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En matière d'aménagement du territoire nous travaillons sur un axe temporel très long. Certains dossiers, tel que le PGA, occupent nos instances durant de longues années et peuvent déployer leurs effets sur une génération.

Il est donc important que chaque organe impliqué dans l'élaboration de tels règlements soit bien au fait des thèmes abordés, mais aussi de l'historique et des enjeux.

Ceci est valable à tous les niveaux au sein de l'administration, à l'exécutif et dans nos propres rangs.

La proposition qui nous occupe aujourd'hui nous concerne directement.

Le groupe PLR, dans sa majorité, est d'avis qu'une commission permanente pour traiter

ces objets contribuera à la qualité des solutions que la population est en droit d'attendre de notre part grâce à un meilleur suivi des dossiers.

Nous vous invitons à considérer cette proposition sous cet angle en sachant que la Municipalité devra toujours rester à l'écoute des représentants des villages, des quartiers et de la population en général. Le projet qui nous est soumis aujourd'hui n'entrave aucunement de plus larges consultations, sans lesquelles de toute évidence, tout projet d'envergure semble compromis à notre époque. Nous vous invitons à soutenir cette modification du règlement communal dans l'esprit d'améliorer nos propres prestations à la population.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite simplement, pour le moment, réagir sur la forme et notamment sur les propos de M. Giuliano, par ailleurs président honoraire du Conseil et semble-t-il juriste de formation.

Il doit le savoir, les interprétations sur les règlements sont aussi nombreuses que le nombre de conseillers ici présents.

Ainsi moi, j'ai trouvé dans notre règlement à l'article 62, al. 1 *Les travaux de la commission terminés, le ou les rapporteurs introduisent chaque rapport sur le site internet du Conseil au plus tard 10 jours avant la séance à laquelle cet objet sera traité (soit le dimanche soir minuit).*

Nos rapporteurs de minorité ont laissé 3h42 de marge au reste de la commission pour commenter et cela me paraît suffisant.

Par ailleurs et c'est le principe même, Mesdames et Messieurs, d'un rapport de minorité que de faire en sorte de ne pas laisser les majoritaires faire comme ils le souhaitent sur ledit rapport de commission.

Je souligne encore le délai du président rapporteur, je vous signale que la commission a été nommée lors du Conseil du mois de septembre, qu'elle a siégé relativement rapidement après ledit Conseil, soit le 14 septembre et que le rapport a été déposé 4 jours avant le délai fixé dans ledit règlement du Conseil que l'on peut, soit dit en passant, apparemment interpréter.

Sur ledit rapport, 7 lignes résument les arguments des opposants, contre plus de 50 lignes qui résument les avis des propos favorables. M. Giuliano a voulu discréditer le rapport de minorité, ce simple fait peu éventuellement nous laisser nous demander, si cela ne discrédite pas le rapport de majorité dans son ensemble et si cela ne nous invite pas à rejeter les conclusions du rapport tel qu'amendées?

Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le rapport de majorité vous invite à un petit passage de politique fiction, en posant la question: aurions-nous accepté de faire un PGA coupant la commune en deux pour n'en traiter qu'une moitié si une commission comme celle qu'il est proposé de constituer avait existé?

Le rapport rappelle le postulat que j'ai déposé, lorsque le PGA avait été accepté dans la quasi-totalité de son contenu. Effectivement, si je l'avais déposé à l'époque, c'était parce que dès le départ cette question s'était posée. Il faut se rappeler de quoi nous parlons, la Municipalité de l'époque qui avait préparé ce PGA avait comme municipal en charge de l'urbanisme un personnage qui a ensuite été convaincu de délits pénaux et nous nous sommes réunis pour la première séance d'analyse du PGA, le jour suivant l'annonce de son arrestation.

Vous comprendrez l'époque et l'ambiance qui régnait.

Le Syndic était M. Salvi, il s'agit d'une époque largement révolue et il faut dire les choses comme elles sont, c'est que quand nous nous sommes constitués et que nous avons commencé à travailler en tant que commission ad hoc, cette question d'un PGA qui ne couvrirait pas l'ensemble de la commune s'est posée. A l'époque, les réponses définitives et péremptoires du service de l'urbanisme en séance, nous ont empêchées de poursuivre cette question. Nous ne nous sentions pas suffisamment compétents pour remettre en cause cette décision, qui, comme vous le savez, s'est révélée plus de 10 ans plus tard comme extrêmement mauvaise. C'était une très mauvaise décision de ne pas faire un PGA pour l'ensemble de la commune et c'est l'un des arguments principaux du tribunal fédéral pour l'annuler.

Aurions-nous pu, à l'époque, émettre une autre voix si nous avions été constitués en commission permanente, j'ai envie de dire, même si je ne peux rien prouver, que peut-être que OUI. Effectivement, si cette commission, à l'époque, n'avait pas été saisie de cette question essentielle dans sa première séance et si elle avait eu une certaine connaissance du dossier et bien peut-être qu'elle aurait émis un avis différent, qu'elle aurait demandé que ce PGA retourne à la Municipalité et soit réétudié pour finir le travail et permettre au PGA de couvrir l'ensemble de la commune.

Mais évidemment, comme indiqué au début de mon intervention il s'agit de politique fiction.

Je voudrais m'arrêter sur un ou deux points dont nous avons parlé avec le groupe ML, notamment concernant le rapport de minorité. Le rapport de minorité pose une question, est-ce que l'expertise professionnelle est nécessaire?

Bien entendu, la réponse est NON, il n'a jamais été imaginé que les conseillères et

conseillers communaux aient à devenir des professionnels.

Par contre, la connaissance des informations dans la durée est très importante et c'est bien toute la différence entre une commission ad hoc et une commission permanente. Pour avoir l'honneur de faire partie de la CoFin depuis maintenant 1 an, je vois à quel point, grâce aux commissaires qui sont là depuis longtemps, la connaissance et la compétence en matière de suivi de l'historique des finances de la commune, cela nous permet d'analyser avec pertinence les questions qui se posent. Il ne s'agit pas de cogestion, pas de surveillance professionnelle, mais il s'agit finalement de la mise en valeur au plus haut des compétences qu'une commission constituée de citoyennes et citoyens peut apporter à l'administration et à la Municipalité.

A mon avis la Municipalité et l'administration apprécie d'avoir ce niveau de compétence et ce niveau de qualité d'intervention sans prétention, mais tout de même dans le cadre des discussions qui ont lieu.

Ensuite, il faut se poser une question pour analyser cette proposition de motion, qu'allons-nous devoir étudier durant les 5 à 7 prochaines années en matière d'aménagement du territoire?

Pratiquement, nous prendrons des décisions, presque exclusivement liées à des éléments qui sont directement inhérent à la mise en place du nouveau PGA.

Il y aura peut-être d'autres dossiers, mais ils seront forcément marginaux, puisque l'annulation du PGA a bloqué l'essentiel des possibilités de constructions ou de mise en place de plans de quartiers ou de plans partiels d'affectations notamment.

Il faut bien s'imaginer que ce que nous allons faire, en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, dans les années à venir est essentiellement cadré et conditionné à la réussite de la mise en place d'un nouveau PGA.

Le rapport de minorité parle aussi de surveillance, la question est celle-ci, allons-nous plus contrôler l'administration comme le déplore le rapport de minorité? La réponse est NON.

N'importe quelle commission, toute commission ad hoc a un pouvoir de contrôle au moment où le préavis est présenté. La commission a le droit de demander les pièces nécessaires pour comprendre la proposition, vérifier sa véracité ou la véracité des éléments qui sont mentionnés et à ce moment-là, lorsque le projet existe, toute commission ad hoc a de toute manière un effet de contrôle sur le travail municipal et celui de l'administration.

Par contre, ce que nous pouvons essayer de viser, c'est d'exercer un contrôle plus averti, plus compétent et comme je l'ai dit tout à l'heure, l'administration, je crois, ne s'en plaindrait pas.

Par ailleurs, il est hors de question d'échouer à nouveau avec le PGA, nous devons prendre

toutes nos responsabilités et créer un outil plus solide, plus efficace pour analyser ce qui sera proposé et pour exercer notre part de propositions et de contrôles, conformément à la répartition des rôles entre le législatif et l'exécutif.

Cette responsabilité-là, de notre point de vue, nous la prenons si nous constituons un outil plus fort, plus compétent, parce que nous devons partager la responsabilité du prochain projet de PGA et ne plus échouer.

Nous devons aussi analyser la proposition de la motion Müller, dans le contexte de la rénovation du PGA.

C'est ce grand défi qui va structurer les réflexions à mener et pour cela une commission permanente est un meilleur outil à notre service.

La question de la participation des citoyens, associations ou autres, reste non seulement acquise avec une commission permanente, mais elle sera renforcée. J'aimerais témoigner, car je crois que je suis le dernier conseiller communal qui a fait partie de la première commission du PGA, avec plus de 160 heures de séance à l'époque, je peux vous témoigner que c'est uniquement parce que nous avons travaillé comme une commission permanente que nous avons pu, notamment, décider d'entendre toutes les personnes qui ont fait opposition et fait des remarques.

La proposition initiale de l'administration était que nous n'entendrions pas ces personnes.

Une commission ad hoc aurait peut-être plié et accepté de passer outre en n'entrant pas dans le détail de chaque élément du débat. Parce que nous avons conscience que de toute manière nous allions opérer comme une commission permanente, nous avons exigé de pouvoir entendre l'ensemble des opposants ou des personnes qui avaient fait des remarques. Ce travail nous avons pu le faire, justement parce que nous étions organisés comme une commission permanente, à partir du moment où nous étions constitués.

Heureusement que nous avons pu travailler comme cela, car j'aimerais rappeler que nous avons ultérieurement dû re-siéger 40 heures, quand le PGA a passé à la moulinette des oppositions, etc... et qu'il a fallu revenir avec une deuxième version du PGA, là nous avons heureusement pu constituer à nouveau la même commission. C'est dans cet esprit-là, je pense que la motion Müller propose de créer un outil, qui devrait nous aider, toutes et tous, à aller dans le sens de la réussite du prochain PGA de toutes les réflexions qu'il y aura autour de celui-ci.

Par conséquent, en ce qui concerne le groupe Montreux-Libre, nous déposerons un amendement qui propose que cette commission soit constituée pour la durée de mise en œuvre du PGA, jusqu'à son entrée en force définitive puis cette commission serait dissoute.

Si, entre temps, le Conseil constate que cette commission permanente aurait un intérêt à poursuivre son travail après la mise en œuvre du nouveau PGA, il y aurait toujours le loisir

de revenir sur ce sujet en décidant de maintenir cette commission.

Dans le fond, notre proposition consiste à dire, mettons en œuvre cet outil, parce que nous sommes dans une situation exceptionnelle. Nous sommes la seule commune de cette taille, qui se trouve face à un problème d'aménagement du territoire aussi lourd et complexe à traiter.

M. Omar Soydan (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare ici mes intérêts en qualité de président de la société des intérêts des Avants. Ayant pris connaissance du rapport de minorité de la commission, je souhaiterais rendre attentive l'assemblée sur l'un des 7 arguments principaux que les commissaires minoritaires détaillent pour justifier leur position.

Au point 6 du rapport, les commissaires minoritaires nous expliquent je cite:

«6. que le principe de «participation» de la population (principe cardinal de la LAT) ne comprend pas uniquement une possible opposition lors de la mise à l'enquête mais doit amener à une participation active qui peut apporter de réelles plus-values et améliorer le «vivre ensemble» et la qualité de vie. Ainsi, l'inclusion citoyenne au travail d'une commission consultative permettrait une participation citoyenne active des villages ou des quartiers en fonction des objets traités, et en tenant compte de l'évolution de la procédure. De plus, elle améliorerait la communication avec les habitant-e-s. En outre, ce modèle ambitieux permettrait également d'assurer aux villages et aux quartiers qu'ils sont intégrés dans ces procédures difficiles qui touchent leur environnement direct.»

Il découle de cet argumentaire que la création d'une commission permanente constituerait un frein pour le citoyen lambda d'exercer son droit et serait contraire au principe de la LAT.

Mesdames et Messieurs, la réalité est qu'il n'en est rien, la participation active de la population à l'élaboration d'un plan général d'affectation, étant inscrite dans la loi sur l'aménagement du territoire, la création d'une commission permanente ne peut se substituer à une telle démarche et bien au contraire s'inscrit plutôt comme un outil parallèle à la disposition du Conseil communal.

Si je partage le souci, que la population puisse avoir son mot à dire, notamment lorsqu'il s'agira d'établir les plans d'affectations locaux, comme dans nos nombreux villages par exemple. Je tiens à vous rappeler que nos quartiers et villages disposent d'un nombre important de sociétés d'intérêts et de développements dont l'une des prérogatives est la défense et la représentation des intérêts de leur population locale et de leurs membres.

A ce titre, plusieurs quartiers et villages sont d'ailleurs dignement représentés au sein de ce Conseil par leur président et ce dans divers groupes.

Il y a deux ans, lors de notre assemblée générale de la SIA, la population du village des Avants, ainsi que le comité de la SIA ont ouvertement émis leurs intérêts à la création d'ateliers participatifs. Démarche que nos municipaux de la précédente législature, avaient non seulement vu d'un bon œil, mais également souhaité de leur côté.

A titre d'information la levée des oppositions sur les zones réservées arrivant à bout touchant, la SIA en a officialisé la demande auprès des autorités, cela pas plus tard qu'hier. Vous l'aurez compris, je soutiens la création de cette commission et je tenais ici à vous démontrer que l'un n'empêche pas l'autre et qu'il ne tient qu'à la population, si possible soutenue par nos associations villageoises, d'utiliser son droit le plus simple, tel qu'inscrit dans la loi.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Büchler, je peux considérer que si pour vous 3 heures sont suffisantes pour lire une page et demi du rapport de minorité, 96 heures sont suffisantes pour lire les 4 pages du rapport de majorité.

S'il y a aussi peu d'argumentaires des opposants dans mon rapport ce n'est pas pour les museler ou minimiser leurs propos, mais simplement parce les commissaires se sont exprimés tour à tour, pour dire la même chose sur le fond, mais d'une manière différente. Je ne pouvais pas en retirer plus que: les opposants ne veulent pas de cette commission parce qu'elle serait selon eux trop fermée. C'est vraiment le trait principal qui est sorti.

Dans le rapport de minorité, si je prends le point 4 où il est dit que «Les milicien-ne-s ne sont pas supposé-e-s disposer d'une expertise professionnelle, ...» auquel je peux opposer le point 7, où l'on peut comprendre que l'on me reproche de ne pas avoir indiqué dans le rapport «...qu'un cours sur l'aménagement du territoire était donné par l'Union des communes vaudoises (UCV) permettant aux conseiller-ère-s d'accéder à un module d'introduction et de formation à la thématique.»

D'un côté nous ne devons pas trop nous professionnaliser et de l'autre côté j'ai omis de dire qu'il y avait un cours.

NON, je n'ai pas omis de le dire, j'ai demandé au commissaire qui m'a indiqué que ce cours existait de me transmettre un lien ou des données, je n'ai rien reçu.

Certains commissaires ne se sont pas exprimés du tout durant la discussion, pas un mot.

Je suis allé voir sur le site de l'UCV et d'une part, ces cours sont payants, par période de 4 heures et surtout, ils n'ont lieu qu'une seule fois par année et cette année, ce cours avait lieu ce soir.

Je ne peux pas considérer que c'est une donnée qui permet de se déterminer sur l'uti-

lité de la commission permanente, de savoir si l'UCV donne des cours ou pas. C'est pour cela que ce point n'a pas été rapporté.

Pour certains autres points, mes préopinants ont déjà répondu.

Je terminerai par une observation, je suis surpris et je trouve dommage, de trouver parmi les rapporteurs minoritaires Mme La Spada, qui est architecte indépendante et de sensibilité de gauche, ce qui est plutôt rare, je pense que, au contraire, si elle faisait partie de cette commission, elle pourrait apporter son expertise et son point de vue à ses collègues. Elle serait le genre de personne qui devrait faire partie de ce genre de commission.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi elle a signé ce rapport, mais il y a sûrement une raison.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Municipalité et l'administration communale pour l'élaboration de ce préavis; toutefois notre groupe ne le soutiendra pas.

Se poser la question de créer une commission thématique pour traiter de l'aménagement du territoire est à saluer. Néanmoins, nous refusons cette proposition parce qu'elle implique pour notre Commune un déficit de représentativité des villages et des quartiers; que les débats ont montré un certain flou sur les prérogatives que cette commission permanente souhaiterait s'attribuer, en particulier celle de former des sortes de spécialistes de la question de l'aménagement du territoire et faire de la commission, je cite le rapport préavis «un outil adéquat et performant pour être à la hauteur des importances légales qui incombent au Conseil».

Même si, au final, ce sera toujours au Conseil communal de prendre les décisions, cette commission créerait un niveau de traitement supplémentaire ce qui est peu souhaitable, au vu de la situation particulière dans laquelle se trouve notre Commune. Pour rappel, la vérification du cadre légal en matière d'aménagement du territoire revient à la Municipalité qui a la compétence pour contrôler le respect des prescriptions légales et réglementaires en la matière. Pour rappel également: seules les commissions permanentes de gestion et des finances peuvent contrôler dans le sens prévu par la Loi sur les communes (LC). Dès lors, une commission thématique de l'aménagement du territoire ne peut en aucun cas jouir d'un pouvoir de surveillance sur les activités de la Municipalité, respectivement sur son service de l'urbanisme.

De plus, en instituant cette commission permanente avec des personnes nommées pour la durée d'une législature, voir si nous acceptons l'amendement jusqu'à la fin du PGA, l'un des dangers est d'y voir siéger des conseillers qui, par leurs fonctions dans la vie civile, se verraient parfois soustraits de leur devoir d'arbitrage en étant juge et parti.

Lors du traitement des préavis, le système actuel avec une commission ad hoc offre la possibilité d'un tournus des membres du Conseil pour siéger sur les questions de l'aménagement du territoire en y apportant leur savoir, leurs expériences, liées pour certains à leur lieu d'habitation, à leur village ou à leur quartier. Cet élément représente également un gain en termes de communication, ce qui peut être un enrichissement du débat citoyen.

En conclusion, le groupe socialiste ne soutiendra pas ce préavis et vous invite à refuser son amendement, ainsi que ses conclusions.

M. Olivier Müller (PLR)

Est-ce que nous voulons prendre le risque de faire mieux? Est-ce que nous voulons prendre le risque de faire mieux?

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, c'est uniquement à cette question que nous allons répondre ce soir.

Je vous informe d'emblée, malgré que ce fut mon intention initiale, je ne vais pas faire court.

En revenant sur près d'une année de débat, je ne m'étonne que d'une seule chose. Je ne m'étonne pas sur le fait que l'on puisse avoir des avis différents, je trouve bien évidemment fondamental qu'il y ait un débat sain et constructif, et je pense que dans une moindre mesure, il l'a été. Je m'étonne de constater que cette proposition de commission permanente, a priori simple en apparence, semble rapidement s'être transformée en un enjeu partisan dans un domaine qui ne devrait pourtant pas l'être.

En effet, l'élaboration de notre PGA montre un a commencé avec une Municipalité de gauche et s'est terminée avec une Municipalité de droite. Puis, tant la thématique de l'aménagement du territoire que celle de l'organisation du conseil communal me semblent être dénuée de couleur politique. Ensuite, plusieurs communes ont déjà ce type de commission permanente. J'ai échangé avec divers conseillers communaux de gauche comme de droite, à Crissier, à Ollon et à Renens notamment. Prenons l'exemple de Renens, une telle commission a été proposée en 2007 par un socialiste et acceptée à une large majorité, sans clivage politique. Selon un échange que j'ai eu récemment avec madame Tinetta Maystre, Municipale Verte de l'urbanisme à Renens, cette commission contribue au bon fonctionnement de son dicastère. A final, que ce soit à Renens ou dans les autres communes, ces témoignages attestent de l'apport positif de cette commission et je n'ai pas eu de sons de cloche contraire, ni à gauche, ni à droite.

Pourquoi devrait-il en être autrement à Montreux?

Le seul contre-argument pertinent, à mon sens, concerne l'éventualité qu'une conseillère communale ou un conseiller communal

se verrait priver de la possibilité de siéger dans une commission ad hoc d'un préavis concernant un plan d'affectation de son village ou de son quartier.

Je comprends cet argument.

Il me semble cependant que dire non à une commission permanente pour ce motif de frustration compréhensible ne devrait pas être décisif quand on réalise qu'une conseillère communale ou un conseiller communal possède, comme indiqué dans le rapport de majorité, au moins 7 occasions d'intervenir à l'amont du dépôt d'un plan d'affectation, ce qui est le plus efficace, et bénéficie encore de 5 autres moyens d'intervenir au moment du dépôt du préavis municipal. Et il ne faut évidemment jamais oublier qu'une conseillère communale ou un conseiller peut en tout temps, toujours user de son droit d'initiative pour déposer une motion, un postulat ou une interpellation à ce sujet.

En résumé sur cet argument, l'intérêt personnel d'un conseiller communal à ne pas se voir empêcher de siéger dans une commission ne devrait pas contrebalancer l'intérêt public qu'a une autorité communale de bénéficier d'une commission permanente, commission qui assurerait de manière évidente une certaine cohérence et égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. J'ajoute qu'une commission permanente diminue le risque d'accorder plus d'importance à une localité ou une autre parce qu'une conseillère ou un conseiller y serait plus influent.

Concernant le fait qu'une commission permanente n'aurait pas permis d'éviter l'annulation du PGA par le tribunal, je ne pense pas que l'on puisse affirmer cela avec certitude et je me permets ici ce soir d'apporter quelques réflexions à ce sujet qui seront peut-être utiles pour la suite.

Tout d'abord, j'aimerais souligner que ce ne sont pas un mais deux arrêts du Tribunal fédéral qui ont conduit à l'annulation du PGA. Ensuite, il n'y a pas eu qu'un seul mais 4 griefs différents qui ont été retenus par le Tribunal fédéral et chacun de ces 4 griefs était suffisant pour annuler le PGA. Et enfin, l'absence de délibération publique lors du jugement du Tribunal fédéral signifie que les juges ont pris leur décision à l'unanimité. Vous en conviendrez, ce n'est donc pas une petite tape sur l'épaule que nous a adressé le tribunal fédéral au printemps 2020 en invalidant notre PGA, mais une vraie fessée. J'aimerais quand-même qu'il soit dit une fois dans ce conseil que la Municipalité et le service de l'urbanisme n'ont sans doute pas fait tout juste comme on nous l'a souvent fait croire de manière répétée.

Aurions-nous, conseil communal, pu infléchir tout cela? Pour être honnête, je ne sais pas, mais maintenant, que nous sommes avertis, nous ne devons pas répéter les mêmes erreurs.

Je prends un exemple, l'opposition d'Helvetia Nostra sur notre PGA, qui comme vous le savez, a parmi d'autres conduit à annuler le PGA. Cette opposition de 11 pages a été

IDEAL LINE
Montreux



OFFRE CRYO LIPOLYSE

Nouveau traitement disponible IDEAL LINE Montreux

Cryoliposculpt

Méthode brevetée de remodelage corporel, qui élimine l'excès de graisse

Basée sur le processus de refroidissement des cellules graisseuses et l'effet bénéfique des champs magnétiques

Cryo Lipolyse médicale 15 à 20 % de réduction masse graisseuse par séance

BON de 20% sur votre traitement

Ideal Line Montreux, Av Planches 20 A Tél : 021 532 22 22



prima



60 giorni dopo 1 sessione

PUBLICITÉ

MoineImmobilier Sàrl

FC Rapid-Montreux / Calendrier des matchs



Samedi 19 mars 2022

19 :00 FC Rapid-Montreux I FC Dardania Lausanne I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Stade de Chailly - Terrain principal 1 - Montreux

Samedi 26 mars 2022

19 :00 FC Rapid-Montreux I Racing Club Lausanne I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Stade de Chailly - terrain principal 1 - Montreux

Samedi 2 avril 2022

19 :00 FC Saint-Légier I FC Rapid-Montreux I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Stade Praz-Dagoud - Terrain Praz Dagoud A - Saint-Légier

Samedi 9 avril 2022

19 :00 FC Rapid-Montreux I FC Crissier I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Stade de Chailly - terrain principal 1 - Montreux

Samedi 24 avril 2022

10 :00 Sport Lausanne Benfica I FC Rapid-Montreux I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Centre sportif de Chavannes - voir tableau d'affichage - Chavannes

Samedi 30 avril 2022

19 :00 FC Rapid-Montreux I FC Lutry I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Stade de Chailly - Terrain principal 1 - Montreux

Mardi 3 mai 2022

20 :00 FC Rapid-Montreux I FC Aigle I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Stade de Chailly - Terrain principal 1 - Montreux

Samedi 7 mai 2022

17 :00 ES Malley I FC Rapid-Montreux I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Centre sportif+Stade de la Tuilière - voir tableau d'affichage - Lausanne

Samedi 14 mai 2022

19 :00 FC Rapid-Montreux I FC Montreux-Sports I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Stade de Chailly - Terrain principal 1 - Montreux

Dimanche 22 mai 2022

14 :30 Pully Football I FC Rapid-Montreux I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Centre sportif de Rochetaz - Terrain 1 - Pully

Samedi 28 mai 2022

19 :00 FC Rapid-Montreux I FC Renens I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Stade de Chailly - Terrain principal 1 - Montreux

Dimanche 5 juin 2022

16 :00 FC Stade-Lausanne-Ouchy II FC Rapid-Montreux I
Championnat 2^e ligue - Groupe 2
Stade Vidy/Couberlin - voir tableau d'affichage - Lausanne

Benjamin Moine, Président du FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com

résumée par la Municipalité dans le préavis 33/2016 en 7 lignes. 11 pages résumées en 7 lignes. Cette opposition, que j'ai eu l'occasion de parcourir, fait état d'une violation de l'art. 15 LAT relatif aux zones à bâtir. Petit problème : Cette violation de l'art. 15 LAT n'est pas mentionnée dans le résumé de 7 lignes à l'attention des conseillers communaux qui a pourtant servi de point d'appui pour que nous puissions statuer. Et c'est bel et bien cette violation de l'art. 15, alléguée par Helvetia Nostra, qui a été largement soulevée dans les griefs retenus par le tribunal fédéral.

Dès lors, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, que penser ?

Je vous rappelle entre parenthèse qu'il y a 78 oppositions en cours pour les zones réservées et que nous allons devoir, nous, conseillères et conseillers communaux, statuer sur les propositions de réponses de ces 78 oppositions.

Pouvons-nous ou devons-nous avoir une confiance aveugle en la Municipalité ou sommes-nous en droit d'aller chatouiller un peu et soulever des points qui ne nous semblent pas clairs ?

Pouvons-nous envisager à l'avenir d'avoir quelques traits de clairvoyance dans ce domaine, comme l'a par exemple eu notre collègue Gétaz en 2008 avec sa motion ou bien devons-nous rester silencieux et les bras croisés et dire OUI Amen à la Municipalité ?

Dans le respect de la séparation des pouvoirs, je ne vois pas pourquoi est-ce que le pouvoir exécutif aurait la faculté d'élaborer un PGA, le pouvoir judiciaire aurait la faculté d'annuler ce même PGA et le pouvoir législatif que nous représentons devrait rester passif et donner un chèque en blanc aux propositions de la Municipalité sous prétexte que nous ne sommes que des miliciens...

En tant qu'auteur de la motion, il me tient particulièrement à cœur que les conseillères communales et conseillers communaux puissent voter en leur âme et conscience. Il me semble donc nécessaire et indispensable de recadrer encore un certain nombre d'idées reçues.

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, si vous vous êtes endormis jusque-là, c'est maintenant qu'il faut être attentif, en particulier Mme Bär et Mme Wermelinger

NON, une commission permanente n'empêche pas une commission ad hoc de siéger en parallèle si nécessaire ; Par exemple les COFIN à Vevey ou La-Tour-de-Peilz siègent en parallèle aux commissions ad hoc lors de préavis avec des investissements importants.

NON, le conseil communal via son règlement ne peut pas obliger la Municipalité à se doter d'une commission consultative ;

En effet, la Municipalité a la liberté d'être épaulée d'une commission consultative ou pas. C'est son choix. Quant à l'éventualité

d'avoir une commission consultative intégrant des conseillères et conseillers communaux, cela pose le problème d'être à la fois juge et partie, comme soulevé d'ailleurs par notre Syndic le 6 octobre dernier suite à l'interpellation Luder.

NON, la commission permanente ne redéfinit d'aucune manière que ce soit la répartition des compétences entre la Municipalité et le conseil communal ;

Pour rappel, les compétences d'un conseil communal sont clairement définies à l'art. 42 LATC et la commission permanente proposée ne s'arroge pas d'autres compétences.

OUI, même avec une commission permanente, c'est toujours et uniquement une commission ad hoc qui siègera pour les crédits d'investissement liées à des projet de construction ou d'urbanisme ;

Cet état de fait figure déjà dans le texte de la motion déposée et cela a donc toujours été très clair depuis le début et maintes fois rappelé dans les divers débats et discussions.

OUI, même avec une commission permanente, la Municipalité sera toujours libre de s'organiser comme elle l'entend pour élaborer le PACom et les plans d'affectation ; C'est d'ailleurs non seulement une liberté mais bel et bien une obligation légale qui découle des art. 34 à 41 de la LATC. J'ajouterais encore que la démarche participative fait aussi partie des obligations légales de la Municipalité et non du conseil communal. OUI, il relève bien légalement de la responsabilité du conseil communal et uniquement de la responsabilité du conseil communal d'adopter au final le PACom ou les plans d'affectations proposés ;

En effet, au risque de me répéter, tant l'art. 42 LATC que l'arrêt du tribunal fédéral nous le rappelle. La compétence d'approbation des plans relève du législatif, point final. Alors Mesdames les conseillères communales, messieurs les conseillers communaux, compte tenu de tout ce qui précède, vous aurez compris que le but principal de cette commission, ce n'est pas d'être plus intelligent après, mais c'est d'essayer être plus intelligent avant. On a ma foi toujours encore un PACom à élaborer et surtout, pour nous, à adopter.

Les enjeux en matière d'aménagement du territoire pour notre commune dans les années à venir sont énormes, et je suis convaincu que l'instauration d'une commission permanente permettra au conseil de se doter d'un outil adéquat et d'ailleurs les expériences positives dans d'autres conseils communaux l'ayant adopté le confirme. On connaît l'adage «on ne change pas une équipe qui gagne», mais... que doit-on faire lorsque l'équipe ne gagne pas ?

Je pense que nous devons prendre le risque de faire mieux et je vous recommande de voter ce rapport-préavis tel qu'amendé.

Concernant l'amendement proposé par M. Gétaz, je propose de le refuser, puisque c'est l'un des buts, l'un des fondements de cette

proposition d'avoir une continuité entre le PACom et les futurs plans d'affectations qui découleront après.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me sens un peu obligé de réagir après les propos professoraux de M. Müller. Je m'engage pour le coup à faire court et à m'y tenir.

Je peux aussi déclarer mes intérêts puisque je suis président de l'association des intérêts de Glion, quand bien même cela ne me semble pas particulièrement pertinent pour la discussion.

M. Müller cite le service de l'urbanisme et la Municipalité qui n'auraient pas fait tout juste, c'est très certainement vrai. Nous pouvons nous poser la même question sur les compétences du Conseil communal, M. Gétaz l'a dit, 160 heures de commission ont été nécessaires et la commission sur ledit PGA a siégé comme une commission permanente. Même si les conseillères et conseillers concernés par cette future commission permanente de l'aménagement du territoire seront quelque peu formés aux outils, ces membres ne seront pas capables de tutoyer le Tribunal Fédéral, ni même les services cantonaux. Je vous en prie, restons modestes, nous ne sommes effectivement que des miliciens. Enfin, si une telle commission existe dans d'autres communes et c'est un argument que nous avons beaucoup entendu, il me semble que, par définition elle n'existe pas partout. Ainsi il serait bon de penser en premier lieu à notre commune et de prendre en compte sa diversité, notamment ses villages et ses quartiers.

Intéressant de noter, par ailleurs, qu'il existe aussi des commissions consultatives dans d'autres communes, Yverdon ou Vevey par exemple. Par ailleurs M. Müller, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas en accord avec vous, avec votre proposition ou vos propos, que nous dormons durant les prises de parole.

Mme Susanne Lauber-Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'estime que ce soir, nous débattons sur une seule question: voulons-nous OUI ou NON, pendant toute cette législature, être un Conseil qui dispose des compétences nécessaires pour traiter ce nouveau PGA. Il s'agit vraiment d'une question de compétences.

Je pense que l'ensemble de notre Conseil a une responsabilité, nous devons nous mettre à niveau pour être prêts à comprendre les enjeux et si ce soir on nous dit que la Municipalité prend ce PGA au sérieux, je vous invite à prendre le budget, dont nous discuterons plus tard, à la page 15 où il est écrit «position de la Municipalité». Dans ce budget nous pouvons lire, «les défis qui nous attendent sont d'importance, la rénovation du 2m2c, les constructions scolaires, les engagements liés aux défis climatiques, etc...» mais nous ne lisons rien

ALAIN AFFLELOU

Acousticien

**“AUJOURD’HUI, TOUT LE MONDE
PEUT BIEN ENTENDRE”**

Alain Afflelou



Tchin Tchin
AUDIO

**VOTRE SECOND
APPAREIL AUDITIF
POUR 1CHF DE PLUS***

*Voir conditions en magasin. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre audioprothésiste.

CENTRE AUDIO À MONTREUX
Grand-rue 42. Tél. 021 963 43 43

concernant le PGA. J'estime que nous, Conseil communal, nous devons nous mettre à niveau afin d'être à la hauteur pour l'avenir de notre commune. Je vous invite à voter OUI, car nous avons besoin de cet outil de travail.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais juste faire remarquer, car je suis assez étonné, puisqu'il semblerait que les conseillers, quand ils siègent en commission ad hoc, sont des imbéciles et quand ils siègent en commission permanente, sont des génies. Je trouve quand même ce raisonnement assez bizarre.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Après un examen attentif du rapport-préavis de la Municipalité relatif à cet objet, après avoir relu la motion de notre collègue Olivier Müller et après avoir étudié les rapports de majorité et de minorité qui nous sont soumis, après avoir entendu et écouté avec attention, les prises de positions et arguments développés ce soir, je ne vois aucune raison déterminante à constituer une commission permanente en matière d'aménagement du territoire. En ce début de législature, il est important que le plus grand nombre possible de conseillers et de conseillers puisse siéger dans des commissions qui leur permettront de connaître les lois et règlements en vigueur, de se familiariser avec le droit foncier, les délimitations de zones et les dispositions qui figurent dans un règlement de construction. C'est la transmission des connaissances qui est le facteur nécessaire du renouvellement des idées: au début on ne sait pas les choses, on essaie de les comprendre, et puis on apprend, par le travail et l'intérêt que l'on porte aux choses. Je suis toujours admiratif devant la faculté de compréhension des jeunes et des néophytes débarrassés de routines et de préjugés. Et s'il y a un domaine que l'on doit aborder en regardant devant nous et non pas dans le rétroviseur, c'est bien celui de l'aménagement du territoire, de l'évolution de nos villes et villages, de la préservation de zones non constructibles et de zones agricoles. Comme on disait que la guerre est une question trop importante pour la confier à des militaires, l'aménagement du territoire est un domaine trop important pour le réserver à des personnes qui s'arrogeraient le droit d'en devenir des spécialistes. A l'avenir, nos échanges seront d'autant plus fructueux si l'on refuse les conclusions de ce rapport- préavis.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais réagir aux propos de M. Olivier Blanc, je regrette que notre collègue qui, pourtant est connu pour son intégrité intellectuelle, caricature de cette manière les propos qui sont donnés dans ce Conseil sur cette réflexion entre commissions permanentes et commissions ad hoc.

Evidemment, personne n'a dit qu'une commission ad hoc est constituée d'imbéciles et qu'une commission permanente est un haut lieu de compétences.

Ce n'est absolument pas l'idée, la question est autre.

Je m'inscris totalement en faux avec ce que vient de dire M. Zulauf, je peux vous dire encore une fois, puisque je suis le dernier à avoir fait partie de cette commission pour le PGA, que, par exemple, toute la réflexion qui a été menée sur les règlements spéciaux pour les villages et la manière dont nous devons aborder cette question, était cohérente. La commission a pu avoir une qualité de réflexion, car je pense que s'il y a une chose dont nous pouvons être fiers ce sont ces règlements spéciaux pour les villages qui sont introduits dans le PGA, même si ce dernier a été annulé par le Tribunal Fédéral. J'espère que ce sont des aspects qui resteront dans le nouveau PGA.

Je peux vous dire que si nous avons réussi à atteindre cette qualité de réflexion, c'est justement parce que nous l'avons fait de manière transversale. Que non seulement, les intérêts des uns et des autres habitants de tel ou tel village étaient totalement exclus et dépassés, nous travaillions à l'époque en comparant les situations et en essayant de trouver cette cohérence qui, à mon avis, existe dans ces règlements spéciaux. Si des commissions ad hoc avaient été constituées pas à pas pour réfléchir à un moment donné à l'avenir des hauts des Avants, puis une autre fois des hauts du côté de Caux etc..., et bien cette cohérence n'aurait pas été là. Le principe même de la commission permanente c'est qu'elle peut aborder un sujet, en ayant à mon avis une vision plus transversale et en continuité dans la durée. Ce sont ces aspects-là qui sont importants dans le cadre de l'aménagement du territoire et en aucun cas, cette espèce de vision comme quoi les gens qui n'ont jamais siégés ont de formidables idées et que de toute façon elles sont meilleures que celle des autres. Ce n'est pas une question d'habitude, nous ne regardions pas dans le rétroviseur, pendant toutes les séances du PGA nous avons regardé devant, en nous demandant ce qu'allait devenir notre commune dans les 20 ou 30 ans à venir et en prenant l'exemple des règlements spéciaux pour les villages, je pense que c'était une vision à long terme de qualité.

C'est, je pense, ce que nous pouvons retenir de l'expérience du PGA et j'aurais espéré pouvoir avoir le soutien d'autres membres, mais ils ont malheureusement tous disparus de ce Conseil.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Encore une observation en nommant les commissaires permanents pour cette commission, ainsi que leurs suppléants, nous nous retrouverions tout de même avec 20% de ce Conseil qui pourrait participer à cette commission. Libre aux groupes d'organiser

un tournus entre le suppléant et le commissaire attiré pour être au courant. Quand même si 20% de ce Conseil s'intéresse à l'aménagement du territoire en permanence, je trouve que c'est déjà énorme. C'est plus que représentatif, je vous invite à soutenir la motion et à voter pour.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je crois que notre collègue Gétaz ne m'a pas bien compris, je n'ai émis aucune objection sur la façon dont a fonctionné la commission qui a siégé sur le plan des zones qui a été refusé par le pouvoir judiciaire. J'aimerais aussi rappeler à ce Conseil, qu'à la fin de cette année, la Municipalité nous promet le dépôt d'un préavis sur les zones réservées, ce sera un gros objet, il faudra désigner une commission qui va siéger à de nombreuses reprises et il y aura effectivement un suivi nécessaire par les membres de cette commission.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

J'aimerais rebondir sur ce que vient de dire M. Zulauf, voilà l'exemple typique, nous allons avoir une commission qui va siéger pour parler des zones réservées. Elle va entendre des avis extrêmement variés, des considérations d'ordre juridiques, mais évidemment elle va devoir aussi comprendre les enjeux, parce que ces zones réservées posent la question des enjeux d'urbanisme dans toute sa grandeur, pour les années à venir. Il serait franchement regrettable que ce ne soit pas les mêmes compétences qui continuent d'analyser ensuite les réflexions sur le PGA. Celles et ceux qui sont contre la commission permanente, disons: vous n'aurez qu'à renommer les mêmes commissaires dans les commissions ad hoc, très bien pourquoi pas, mais le membre d'une commission permanente peut changer quand il veut. Si les socialistes désirent tous les 6 mois faire un tournus, ils peuvent démissionner et présenter quelqu'un de nouveau.

La constance, la cohérence de la vision à long terme, c'est la commission permanente qui l'assure de manière beaucoup plus solide, nous le voyons avec les commissions permanentes qui existent déjà, que les commissions ad hoc constituée à chaque fois.

M. le Président demande à M. Luder de lire l'amendement déposé.

M. Tal Luder (UDC)

Amendement de M. Olivier Müller

Amendement no 1 - ajouter au RCC un article dont la teneur est la suivante: Article 88 sexies - Rapport

1. La commission rapporte au moins une fois par année, au plus tard le 30 avril, pour rendre compte de ses activités et informer sur les intentions municipales en matière d'aménagement du territoire dont elle a connaissance.

2. Ce rapport est inscrit à l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, À vrai dire, le sens de cet amendement m'échappe.

La commission de l'aménagement du territoire sera chargée, si ce Conseil accepte le préavis qui nous est soumis, de rapporter sur les préavis de la Municipalité portant sur le plan d'affectation communal et sur les plans d'affectation.

C'est la seule tâche que les dispositions proposées lui attribuent. Partant, elle ne siègera que pour étudier des préavis. Elle informera donc le Conseil de ses travaux dans ses rapports au sujet des objets qui lui ont été soumis.

À défaut de préavis, elle ne se réunira tout simplement pas.

On ne voit donc pas ce que peut signifier, dans ce contexte, «rendre compte de ses activités». Et on ne comprend vraiment pas comment elle pourrait informer des intentions municipales en matière d'aménagement du territoire.

Une telle disposition pourrait avoir un sens pour une commission consultative, mais la commission d'aménagement du territoire n'en est pas une.

Je vous invite donc à rejeter cet amendement. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clos la discussion et passe au vote de l'amendement. Il rappelle que ce dernier a été accepté à l'unanimité en commission.

Vote amendement de M. Olivier Müller

Amendement no 1 - ajouter au RCC un article dont la teneur est la suivante : Article 88 sexes - Rapport

1. La commission rapporte au moins une fois par année, au plus tard le 30 avril, pour rendre compte de ses activités et informer sur les intentions municipales en matière d'aménagement du territoire dont elle a connaissance.

2. Ce rapport est inscrit à l'ordre du jour.

L'amendement est refusé par 42 NON, 40 OUI et 2 abstentions.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je dépose un amendement, pour le contextualiser, je vais rappeler ce que je propose, c'est que cet amendement donnerait une durée à cette commission en lien avec le PGA ou PACom, dans l'amendement j'ai noté PGA, donc je ne sais pas si techniquement c'est juste ou s'il faut mettre PACom?

J'espère que la Municipalité pourra nous informer là-dessus.

Dans l'idée que la compétence et la pertinence de cette commission est en tout cas de notre point de vue très claire pour cette période très particulière que vit la commune de Montreux. C'est également une manière de garantir à celles et ceux qui doutent qu'elle ne sera pas là éternellement, elle aura une échéance.

Libre à ceux qui penseraient qu'elle mérite de poursuivre sa vie, de proposer de maintenir cette commission avec un autre vote, puisqu'il faudrait revoter pour qu'elle puisse perdurer au-delà de l'entrée en force définitive du nouveau PGA.

L'amendement est formulé comme suit:

La commission d'aménagement du territoire a une durée limitée à l'entrée en force définitive du nouveau PGA, passé cette échéance, elle est dissoute et les articles qui la régissent sont abrogés automatiquement.

Je pose la question à la Municipalité concernant la pertinence du terme PGA ou faut-il mettre à la place PACom? Si je pouvais avoir une réponse, cela me permettrait de modifier cet élément de la formulation, je vous remercie.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Gétaz, comme précisé dans les propositions de la Municipalité, nous parlons effectivement de PACom, à la place du PGA et de PA à la place de PQ, PPA et autres abréviations pour des plans localisés. Je vous invite donc à modifier votre amendement.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

J'ai fait la modification, mon amendement est:

La commission d'aménagement du territoire a une durée limitée à l'entrée en force définitive du nouveau PACom. Passé cette échéance, elle est dissoute et les articles qui la régissent sont abrogés automatiquement.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends l'intention de M. Gétaz, mais j'ai juste l'impression qu'elle est peut-être maladroïtement traduite ou exprimée dans son amendement, cela veut dire que nous votons sur les conclusions du rapport-préavis qui propose une modification du règlement. Ce que propose M. Gétaz, c'est que cette modification du règlement ait une durée qui soit limitée dans le temps et j'ai des doutes quant à la légalité de cette façon de faire.

Vote amendement de M. Gétaz

La commission d'aménagement du territoire a une durée limitée à l'entrée en force définitive du nouveau PACom. Passé cette

échéance, elle est dissoute et les articles qui la régissent sont abrogés automatiquement.

L'amendement est refusé par 53 NON, 24 OUI et 8 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 23/2021 de la Municipalité du 27 août 2021 au Conseil communal relatif à la modification du Règlement du Conseil communal du 4 décembre 2014 et à la réponse à la motion de M. Olivier Müller «Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire», prise en considération le 3 février 2021

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter, tel que présenté le projet de modification du Règlement du Conseil communal du 4 décembre 2014;
2. de fixer la date d'entrée en vigueur des modifications le premier jour du mois suivant l'approbation définitive dudit règlement par les autorités cantonales et l'entrée en force du règlement, mais au plus tôt quarante jours après l'entrée en force du règlement;
3. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Olivier Müller «Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire», prise en considération le 3 février 2021.

Le Conseil communal de Montreux refuse ces conclusions par 43 NON, 42 OUI, et 1 abstention.

6.2 sur le préavis No 24/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 79'000.- au maximum pour le remplacement des radiateurs électriques et la suppression des défauts de l'installation électrique de la chapelle protestante des Avants, afin de les rendre conformes à la législation fédérale sur les installations électriques. (Rapp. M. Omar Soydan) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Fabrice Yerly (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

La consommation électrique en Suisse ne cesse d'augmenter, alors que la capacité de

1 PIZZA ACHETÉE
= 1 PIZZA
OFFERTE*



* SUR LA MOINS CHER DES 2.
LES LUNDIS ET MERCREDIS À LA TRATTORIA LA MAMMA
OFFRE NON CUMULABLE, VALABLE JUSQU'AU 29.04.2022



Situé en salle de jeu du Casino Barrière Montreux, la trattoria la Mamma vous emmène tout droit en Italie dans une ambiance électrique et au son des machines à sous !

MENU CHANCE ET GOURMANDISE (ENTRÉE, PLAT, DESSERT) 55.-

DIMANCHE - JEUDI 11H45 - 14H / 18H45 - 22H30 • VENDREDI, SAMEDI 11H45 - 14H / 18H45 - 23H30



CASINO
BARRIÈRE
MONTREUX

MACHINES À SOUS • TABLES DE JEUX • RESTAURANTS • BARS • SPECTACLES

Rue du Théâtre 9 • 1820 Montreux • www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.



BARRIÈRE TRAITEUR & ÉVÉNEMENTS

***Votre événement sur mesure
dans nos espaces de réception ou à domicile !***

Anniversaire, mariage, célébration, séminaire ou journée d'étude, notre équipe vous accompagne dans la création de toutes vos envies (buffet, menu, boissons, décoration, service, animations...).

INFORMATIONS 021 962 83 39



CASINO
BARRIÈRE
MONTREUX

MACHINES À SOUS • TABLES DE JEUX • RESTAURANTS • BARS • SPECTACLES

Rue du Théâtre 9 • 1820 Montreux • www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.



Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey

Culturefood
quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2

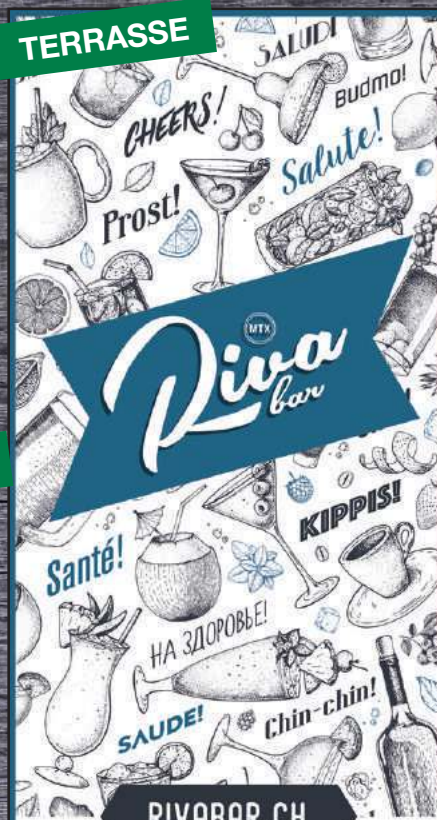
Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux

Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

TERRASSE



RIVABAR.CH

LUNDI - JEUDI	15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI	15H - 02H
DIMANCHE	15H - 01H

TERRASSE

Caveau des vigneron



SPECIALITES SUISSES

CUISINE CONTINUE

DE 11 H 30 À 21 H 00

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis

1820 Montreux

+41 21 963 25 70

deltadeschamps@gmail.com

caveau-des-vignerons-montreux.ch



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux

021 963 25 22 - laiteriedegruyere1@gmail.com

TERRASSE



Bis

BAR & BISTRONOMIE

Ouvert midi et soir du mardi au samedi

Avenue Nestlé 17 à Montreux

www.bis-restaurant.com

0219632545



TERRASSE

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes
LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
 GRILLADES DE POISSONS,
 SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
 MER ET MOULES MARINIÈRES**
**DÉGUSTATION
 DE PÂTES FRAÎCHES
 NOS GRILLADES**
**PIZZA AU FOUR à BOIS
 (AUSSI À L'EMPORTER)**

TERRASSE


**18 sortes de bières en pression
 Cuisine non-stop samedi et dimanche
 dès 12 h 00**
Ouvert tous les jours dès 11 h 00

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux

Tél. +41 (0) 21 961 16 81

care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com

TERRASSE


**Cuisine traditionnelle
 au gré des saisons
 Spécialités de poissons**

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

TERRASSE


VICTORIA
 GLION SUR MONTEUX

**UN ÉCRIN DE TRANQUILLITÉ
 À LA CUISINE EXQUISE
 REGORGEANT DES MEILLEURS CRUS**

Hôtel - Restaurant - Victoria, Route de Caux 16, CH - 1823 Glion sur Montreux Suisse
Téléphone +41 21 962 82 82 www.victoria-glion.ch

TERRASSE


Restaurant du Basset
En face du port
Qualité - Fraîcheur

Nos fameux filets de perche
*Tous les jeudis à midi
 Langue de bœuf
 Sauce aux câpres à volonté
 Fr. 22.-*
*Tous les vendredis
 Poissons du jour
 Entrecôte Basset*

1815 Clarens / Montreux - Tél. 021 964 82 44 - www.restaurant-du-basset.ch

TERRASSE

**Restaurant - Pizzeria
 de l'Aigle**

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

**Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
 Tél. 021 968 14 16
 aiglerestaurant@bluewin.ch**

TERRASSE

RESTAURANT

HÔTEL ★★★

ÉVÉNEMENTS

TERRASSE

GELATERIA


La Rouvenaz


MONTREUX



Rue du Marché 1

1820 Montreux

Tél +41 (0)21 963 27 36

info@rouvenaz.ch

www.rouvenaz.ch

TERRASSE



Le Blonay's Pub



Menu du jour
Filets de perche – Entrecôte
Gambas – Croque-Monsieur
Pizzas – Pâtes
Planchettes – Sandwichs

**Cuisine non stop de 9 h à minuit,
vendredi, samedi 2 h 00,
ambiance. 7/7**



1 8 6 5
LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU
UNIQUE

POUR LES GOURMETS

OUVERT
7J/7J

DE 11H30 À 14H30
ET DE 18H30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

OUVERT 7/7 JOURS

TOUS LES PREMIERS
SAMEDIS DU MOIS
KARAOKE



AV. DU CASINO 31
1820 MONTREUX
TÉL. 021 963 00 44

TERRASSE

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes

Pizzas à l'emporter

**Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch



Le Clos des Sources

HÔTEL*** & SPA

www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01
2 rue de Rodern
68590 Thannenkirch
France

AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

www.amstein.ch

+ 3'500 BOISSONS

Bières - Vins - Alcools forts

Eaux minérales - Jus de Fruits

MAGASIN OUVERT AU PUBLIC

Z.I. La Veyre B2
1806 St-Légier s/Vevey
021 926 86 04

Lundi-vendredi Samedi
8h00 - 12h00 9h - 16h
13h30 - 18h30 NON STOP!



BREWDOG



Warsteiner
PREMIUM BEER

WITTEKOP
BIÈRE BLANCHE - WEISSBIER

production ne suit pas la demande. Le retard de notre pays sur sa transition énergétique commence à se faire sentir. Le Conseil fédéral vient, d'ailleurs, de publier un rapport sur les possibles chutes générales de tension (blackout), surtout en hiver, en demandant à la population de s'y préparer. L'énergie électrique va devenir plus rare, et plus chère.

Pour ces raisons notamment, la loi sur l'énergie interdit le montage et le renouvellement des chauffages électriques pour les bâtiments. Certaines exceptions sont mentionnées. Elles ne peuvent être octroyées que pour des installations provisoires, des chauffages de secours ou lorsque le recours à un autre système de chauffage est impossible ou disproportionné.

Notre commune dispose de belles ressources en bois. En plus des seuls bénéfices environnementaux, le chauffage au bois permet de garantir, sur la durée, une solution fiable, locale, circulaire, et efficace! Comment la commune peut-elle ignorer cette alternative de chauffage au bois et la balayer en privilégiant le chauffage électrique, solution à la pérennité douteuse? Il nous est répondu que la mise en route d'un chauffage au bois demanderait l'intervention d'une personne avant et après l'utilisation de la chapelle.

Pourtant, on pourrait par exemple proposer que l'association propriétaire se charge d'une partie de l'entretien courant du chauffage, de manière à rendre la solution au bois compétitive

économiquement avec les alternatives plus polluantes. Préférons-nous pour cette chapelle un couteux chauffage pour 66 places assises qui utilise le courant électrique, menacé de pannes en hiver, juste parce que c'est «pratique»? Ou alors préférons nous donner mission à notre commune de trouver une solution réellement satisfaisante et pérenne pour les Avants et sa chapelle?

Chère(s) collègue(s), je vous invite à refuser le préavis 24/21, en demandant à la Municipalité de revenir avec un projet acceptable, exemplaire et digne de notre label «cité de l'énergie». Ainsi, la médaille de ce label, en or, ne risquera pas de transmuter en Uranium-238, le combustible des centrales nucléaires. Merci pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Omar Soydan (PLR)

Vu le préavis de la Municipalité et suite aux éclaircissements que cette dernière nous a fourni durant la séance,

Rappelant toutefois le caractère exceptionnel du choix de l'installation figurant dans le dit préavis,

Considérant également la situation particulière de la chapelle des Avants, patrimoine architectural du village des Avants,

C'est à une large majorité que la commission vous recommande d'accepter le préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 24/2021 de la Municipalité du 10 septembre 2021 au Conseil communal relatif à un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum pour le remplacement des radiateurs électriques et la suppression des défauts de l'installation électriques de la chapelle protestante des Avants afin de les rendre conformes à la législation fédérale sur les installations électriques,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine de CHF 79'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

LA CAVE
VEVEY - MONTREUX

Avec vous depuis 1939

Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcvm.ch | +41 21 963 13 48 | www.lacave-vm.ch

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 353.00.3312;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 65 OUI, 15 NON, 4 Abstentions

6.3 sur la proposition du bureau du conseil No 01/2021 relative à la fixation de la rémunération et des indemnités diverses des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026. (Rapp. M. Nicolas Büchler);

M. le Président

Je vous propose de suivre le rapport comme un règlement et d'ouvrir la discussion sur chaque point de la proposition du bureau.

Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026

1 Bureau du Conseil, Huissiers et Secrétaires :

	ACTUEL	PROPOSE
Président/e du Conseil communal Annuel	7'000.-	7'000.-
1er et/ou 2ème vice-président/e en cas de remplacement du/de la Président/e.	Par séance non prévu	350.-
Huissier/ère Annuel	1'700.-	2'000.-
Huissier/ière suppléant/e	Par séance 150.-	150.-
Secrétaire du Conseil communal* Annuel	24'000.-	Contrat à 50%
Secrétaire suppléant/e *	35.00/h	Engagement auxiliaire (tarif horaire)
	Annuel et forfait non prévu	2'000.-
Secrétaire suppléant/e du Conseil communal, par séance à laquelle il/elle assiste	Par séance 50.-	50.-

*Le règlement sur le statut du personnel communal du 3 novembre 2010, ainsi que son règlement d'application du 4 février 2011 est applicable par analogie aux engagements du/de la Secrétaire du Conseil Communal ainsi que du/de la suppléant/e, notamment

pour ce qui concerne la prévoyance professionnelle, le remboursement de frais, les vacances, etc ...

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Charlotte Chevallier (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts, puisque je suis secrétaire suppléante de ce Conseil.

Raison pour laquelle je me récus, je ne participerai pas à la discussion, ni aux votes sur cet objet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Contribution aux frais de garde des enfants jusqu'à 12 ans:

	ACTUEL	PROPOSE
Frais de garde (montant maximal par séance du Conseil Communal CHF 50.-)	Dès 1 ou 2 enfants non prévu	9.00/h
	Jusqu'à 3 enfants non prévu	11.50/h

*Se référer au document annexé

M. le Président ouvre la discussion.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Le groupe PLR a pris connaissance des dispositions proposées pour la fixation des indemnités aux membres du Conseil communal. La nécessité de revisiter ces dispositions régulièrement en lien avec le coût de la vie notamment, n'est pas contestée et le groupe PLR souligne l'importance de reconnaître l'engagement de ses élus. Cet engagement démontre notre volonté de donner de notre temps et de notre personne au service du bien commun, au prix de l'organisation de notre vie privée. C'est un choix délibéré pour lequel nous engageons notre disponibilité, ce dernier ne doit cependant pas être liés à un soutien financier pour notre organisation privée. En outre, dans une période difficile pour nos finances communales, nous nous devons de donner un signal clair à notre population par devoir d'exemplarité, en appliquant à nous-même les économies que nous devons vraisemblablement prévoir dans de multiples secteurs. Dans ce sens le groupe PLR demande que les indemnités liées aux frais de garde soient retirées de ces nouvelles dispositions.

M. le Président

Je rappelle que ce point sera voté pour ce chapitre lors de la discussion concernant l'amendement de M. Spahn.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un illogisme complet dans un des éléments de ce point 2. Le groupe ML soutient

avec conviction l'introduction de ce cette subvention aux frais de garde qui est une manière de montrer notre prise de conscience par rapport aux obstacles qui peuvent retenir, notamment, des femmes de se lancer dans l'élection au Conseil communal.

Il y a un illogisme complet dans la partie concernant les frais de garde, puisqu'il est dit que pour 1 ou 2 enfants le tarif horaire est de 9.- et qu'il est de 11,50.- jusqu'à 3 enfants et qu'à partir de 4 enfants, il est de zéro, puisque la manière dont c'est formulé, ne prend pas en compte les familles de plus de 3 enfants. Par conséquent, il s'agit d'amender et de corriger cet illogisme complet.

Nous proposons un amendement qui consiste à remplacer, jusqu'à 3 enfants, par dès 3 enfants. Nous retrouvons, formulé différemment, cette erreur dans les conditions applications, dans le document qui se trouve en annexe, où il est indiqué, pour 3 enfants et évidemment il s'agit de dire dès 3 enfants.

M. le Président

Merci M. Gétaz, nous voterons votre proposition d'amendement à la suite des amendements déjà déposés.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit en particulier de ce point de la proposition. Si ce point nous tient particulièrement à cœur c'est qu'il répond aux besoins actuels d'une société qui tend à gagner toujours d'avantage en parité et égalité, des valeurs fortes que notre parti défend. Pour répondre à toutes celles et ceux qui estiment que la garde des enfants est de l'ordre de la responsabilité individuelle, nous tenons à souligner que l'engagement des conseillers et conseillères est milicien et que dans une commune de 26 milles habitants, le rythme des séances est intense, ce qui peut avoir comme conséquences que des parents qui se heurtent parfois à cette problématique.

Ils peuvent alors se retrouver dans l'impossibilité de participer à l'exercice démocratique pour lequel ils ont été élus. Rappelons, également, qu'il s'agit ici d'un outil supplémentaire important pour permettre à chacun de faire librement un choix d'engagement politique, quel que soit son statut socio-économique, assurant, de ce fait une représentation plus équitable de nos villes et villages. Par ailleurs cette proposition socialiste avait déjà été énoncée, sous forme de postulat, lors de la dernière législature et nous nous attendons à ce que cela se concrétise durant la séance du Conseil de ce jour par son acceptation.

Mme Mélanie Nicollier (PLR)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Je pourrais me taire, finalement le sujet peut sembler tellement secondaire.

Mais j'en ai marre de me taire. Marre de me dire: «mais non c'est 3x rien, ce n'est pas grave».

Je m'adresse aux personnes qui se sont déclarées non favorables à ce défraiement, tous partis confondus.

Je déclare mes Intérêts (entre guillemets), je suis maman célibataire. Alors non ce n'est pas une annonce pour Tinder, si jamais.

Nous sommes une minorité dans ce cas mais ça n'empêche rien ou justement ça empêche tout.

Où sont vos propres femmes? Où sont leurs voix? Leur avez-vous demandé ce qu'elles pensent de tel ou tel objet? On est combien ici à représenter les femmes, les mères, vos femmes et vos propres mères?

Il s'agissait d'un SIGNAL, d'un encouragement pour une population largement non représentée au sein du Conseil. C'était là la demande de M. Pilloud avec son Postulat «Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice».

C'est ce postulat qui nous a amené à cette réflexion puis à cette proposition. Alors non, il ne m'a pas payée ni menacée de m'offrir un pull avec un rène pour Noël. La plupart du temps nous ne sommes même pas d'accord. Donc je ne déclare pas mes intérêts ici.

Ces réflexions n'engagent que moi. Je n'ai pas pu en débattre en parti ou en commission. Pourquoi? Parce que c'est COMPLIQUE. Et NON ce n'est pas qu'une question d'ORGANISATION et de VOLONTE. Vous n'en avez juste aucune idée. C'est au moins AUTANT COMPLIQUE qu'il manque de places dans nos crèches. Parce que quand on vous dit enfin oui pour une garde, on vous annule au dernier moment. Parce que quand vous le demandez à répétition, ça en devient gênant. Parce que notre société est ainsi faite. Et pourtant je suis pour ma part bien entourée.

On parle de 9.- de l'heure. Le débat ici et en commission aura probablement coûté plus cher au contribuable que l'application ne le fera en 5 ans.

Vous parlez d'une usine à gaz? Tout a été réfléchi, soumis à qui de droit pour approbation et vérification. Un formulaire a été créé, des garde-fous ont été mis en place. Au final, si quelqu'un veut frauder, il fraudera ce conseil de 1001 manières différentes. Mais pensez-vous réellement que ce sera en facturant 9.- de trop pour un Conseil?

Lors du lancement de l'idée en CCO j'étais contre. J'ai même évoqué le fait que j'avais été presque choquée lors de ma 1ère législation de découvrir après quelques mois que nous étions défrayés.

Mais je me suis laissée convaincre par le fait qu'on donnait par ce procédé un SIGNAL. On parle de 9.- de l'heure. Si vous ne pouvez le justifier comment justifiez-vous votre propre défraiement? A quoi vous sert-il? A payer votre parking? Nous avons des autorisations pour cela.

Cinquante francs, c'est ça qui devrait être remis en question. Et quitte à me mettre tout

le monde ici à dos, je dis que c'est ça qui devrait être supprimé.

J'ai fait du bénévolat presque toute ma vie depuis que cela a été possible. Mais payer aujourd'hui quelqu'un pour que moi je fasse du bénévolat, il y a quelque chose qui ne joue pas dans l'équation. Et je rappelle qu'il n'était même pas question de défrayer les frais de garde lors des commissions.

En ce qui me concerne, les 50.- que je reçois sont toujours réengagés dans des associations locales pour aider les jeunes dans leurs activités, par exemple. Parce que selon moi rien ne justifie le fait que je sois défrayée et que ce sont là des sommes qui devraient plutôt être directement réinjectées dans la vie Montreusienne plutôt que dans nos poches.

Mais 9.- par heure, c'est en fait un signal. Et voilà où on en est en presque 2022. Voilà votre réponse.

Je vous donne un signal ce soir en réponse aux vôtres. Parce que vous m'avez donné le signal que ma présence n'était ni légitime ni même utile. J'ai presque souhaité me lever et m'en aller pour y répondre mais ce ne serait pas le bon signal non plus.

Il ne s'agit pas d'une impulsion, ni d'un coup d'éclat, ni de pleurnicheries. Ce soir c'est mon propre signal que je vous lance et celui d'une population qui est écartée.

Au final on votera tous oui aux conclusions mais en donnant malheureusement ce mauvais signal.

Je vous encourage à y réfléchir.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Susanne Lauber-Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs J'adhère complètement à ce que notre collègue vient de nous expliquer. Je suis confiante pour que ce Conseil vote oui ce soir à cette proposition. Il s'agit d'un compromis que nous avons trouvé au sein de la CCO, je pense que comme notre collègue j'ai aussi changé d'avis.

Je pense que c'est le moment de donner ce signal fort et rappelons-nous qu'il y a aussi des pères célibataires qui s'occupent des enfants, je ne souhaite pas en faire une affaire de femme, j'aimerais en faire une affaire de parents.

Je souhaite rajouter qu'à la CCO nous étions clairs, mais je ne suis pas sûre que cela soit clair pour tout le monde, que la somme des 50.- est tout inclus, y compris les frais de déplacement. Cette somme de 50.- évitera de faire une usine à gaz, pour éviter de devoir chercher des tickets ect... La question était également, comment pouvons-nous faire confiance et la réponse a été, nous sommes toutes des conseillères et tous des conseillers assermentés.

Nous ne souhaitons pas monter une usine à gaz, ce sera simple et basé sur la confiance et j'estime que nous pouvons tous ici ce soir soutenir cette proposition qui est une proposition

minimale, mais il s'agit d'un signal fort, alors je vous invite à accepter cette proposition.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite à l'intervention de Mme Nicollier, aujourd'hui, exceptionnellement un UDC votera socialiste.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Je vous rappelle M. Hunziker que Mme Nicollier est PLR.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite dire que, pour ma part, l'idée est bonne, mais pour simplifier encore plus l'usine à gaz, nous pourrions simplement dire que nous mettrions 50.- par session pour les gens qui ont des enfants à faire garder.

Comme le montant est limité à 50.-, quand vous commencez à faire les calculs, vous vous rendez compte qu'ils y arriveront quasiment chaque fois.

Pour être encore plus simple, nous pourrions donner d'emblée 50.- à la personne qui fait garder ses enfants. Cela serait encore moins une usine à gaz.

M. le Président

Merci M. Tschopp, souhaitez-vous déposer un amendement?

M. Tschopp ne souhaite pas déposer d'amendement.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher-e-s collègues

Je propose un amendement à ce tableau. Cet amendement permet de ne plus exclure les commissions ad-hoc et les commissions permanentes de la subvention des droits de garde.

M. le Président

Merci M. Willemin, vous me l'avez soumis avant la séance de ce Conseil, je comptais la faire voter, mais nous procéderons au vote des amendements par ordre d'arrivée et de discussion au sein de la commission, mais je vous rassure, nous voterons votre amendement. Je vous propose de passer au vote de l'amendement déposé en commission en lien avec le point 2.

Amendement de Mme Susanne Lauber Fürst

Mme Susanne Lauber Fürst propose de préciser le point 2 - contribution aux frais de

WWW.LECLODESSOURCES.COM



Le Clos des Sources

Situé entre Colmar et Strasbourg, l'équipe du Clos des Sources vous accueille pour une déconnexion totale à 10 minutes de la Route des Vins d'Alsace.

Goutez à la cuisine faite-maison et locavore, plongez dans les bulles de la piscine, détoxifiez le corps au sauna, lâchez-prise avec un massage au pierres-chaudes. Éveillez vos sens à la gourmandise et au bien-être en toute simplicité.

Les labels sont le reflet de notre engagement profond.

Ressourcez-vous au Clos des Sources !



garde, afin que la limite d'âge des enfants concernés soit fixée à 12 ans révolus.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'un compromis élaboré en CCO, nous nous sommes dit qu'il fallait éviter toute complication et nous avons estimé que 12 ans c'est un âge où un enfant peut rester seul, je vous propose d'accepter cet amendement pour faciliter le décompte final.

Vote amendement de Mme Lauber Fürst

Mme Susanne Lauber Fürst propose de préciser le point 2 - contribution aux frais de garde, afin que la limite d'âge des enfants concernés soit fixée à 12 ans révolus.

L'amendement est accepté par 69 OUI, 8 NON, 7 abstentions, 1 récusée.

M. le Président demande à M. Spahn s'il souhaite redéposer son amendement.

M. Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que tout a été dit à ce stade et je maintiens mon amendement.

M. le Président demande à M. Spahn de redéposer son amendement.

M. Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne pense pas que j'ai besoin de redéposer mon amendement puisqu'il est écrit sur le rapport noir sur blanc et que tout le monde peut le lire.

Mon amendement est le suivant; supprimer le point 2 des conclusions.

M. le Président

Je vous rappelle M. Spahn que selon le règlement, si vous souhaitez redéposer votre amendement ce soir, vous devez le déposer par écrit et signé.

M. Pierre-André Spahn (PLR)

Pas de problème, mais l'amendement précédent n'a pas été redéposé.

M. le Président

C'est parce que ce dernier a été accepté en commission, le vôtre a été refusé.

M. Spahn redépose son amendement demandant:

de supprimer le point 2 des conclusions.

M. le Président passe au vote.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il vous faut absolument que vous précisiez ce que signifie voter oui ou non.

M. le Président

Ceux qui acceptent l'amendement de M. Spahn, qui vise à supprimer le point 2 des conclusions, cela voudra dire que les frais de garde seront supprimés. Est-ce clair pour tout le monde?

Vote amendement de M. Spahn
de supprimer le point 2 des conclusions.

L'amendement est refusé par 70 NON, 9 OUI, 3 abstentions, 1 récusée

M. le Président,

Nous passons au 3ème amendement qui a été déposé par M. Fabien Willemin, qui souhaite amender le point 2 frais de garde, je vous lis l'amendement de M. Willemin: D'étendre les frais de garde aux séances de commissions ad hoc et permanentes. J'ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Quel est la teneur exacte de l'amendement, est-ce que nous pouvons connaître le texte de l'amendement?

M. le Président

Il s'agit d'étendre le principe des frais de garde, tel que présenté dans le rapport, qui aujourd'hui ne concerne que les séances du Conseil communal aux séances de commissions permanentes et ad hoc, donc à toutes les séances auxquelles participent les conseillers communaux.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit également ici d'un compromis négocié au sein de la CCO, nous nous sommes dit que les séances du Conseil communal sont fixes et quelqu'un qui doit s'organiser pour trouver une garde doit trouver une solution. Contrairement aux séances de commission qui permettent une certaine flexibilité et nous pouvons toujours imaginer que cela permet aux conseillers de pouvoir s'organiser et cela représentait aussi un coût supplémentaire, ce qui explique le choix de ne retenir que les séances du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Vote amendement de M. Willemin

D'étendre les frais de garde aux séances de commissions ad hoc et permanentes J'ouvre la discussion sur cet amendement.

L'amendement est accepté par 46 OUI, 32 NON, 5 abstentions, 1 récusée.

Vote amendement de M. Gétaz

Point 2: «jusqu'à 3 enfants» remplacé par «dès 3 enfants»

Document conditions et applications: Pour 3 enfants remplacé par «dès 3 enfants».

L'amendement est accepté par 79 OUI, 1 NON, 2 abstentions, 1 récusée.

2. Jetons de présence:

		ACTUEL	PROPOSE
Séance du Conseil communal	Par séance	50.-	50.-
Commission ad hoc et permanente séance ordinaire	Jusqu'à 2h00	50.-	50.-
Commission ad hoc et permanente séance ordinaire	De 2h00 à 3h00	non prévu	100.-
Commission ad hoc et permanente séance ordinaire	dès plus de 3h00	200.-	150.-
Commission ad hoc et permanente séance d'une journée	dès 6h00	350.-	350.-

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. Établissement des rapports :

		ACTUEL	PROPOSE
Rapport de commission ordinaire	Par rapport	150.-	150.-
Par séance supplémentaire pour traiter d'un même préavis		50.-	50.-
Rapport de la commission des finances (uniquement étude des comptes et budgets)	Par rapport	350.-	350.-
Rapport de la commission de gestion	Par rapport	350.-	350.-
Par rapport partiel de la commission de gestion (rapport des sous-commissions)	Par rapport	150.-	150.-
Rapport de la Commission Communication & organisation du Conseil (CCO)	Par rapport	-	150.-

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. Carte de vote de l'Aula à Montreux-Est

Une carte de vote est remise à chaque conseillère et conseiller en début de législature ou dès son assermentation en cas de remplacement d'un démissionnaire.

Chaque conseillère et conseiller est responsable de cette dernière et prend soin de l'avoir avec elle/lui lors des séances du Conseil.

Un double est prévu en cas d'oubli et peut-être récupéré auprès de l'huissier/ère. Ce double doit impérativement être rendu à l'huissier/ère à la fin de la séance du Conseil.

En cas de démission, les conseiller/ères doivent rendre leur carte de vote au/à la Président(e), à l'huissier/ère ou au secrétariat du Conseil lors de la dernière séance où il/elle sera présent/e ou via un courrier de démission.

En cas de perte de la carte de vote cette dernière sera facturée à la conseillère ou au conseiller concerné et en cas de non-paiement, ~~c'est le parti qui devra s'acquitter de cette somme~~. le montant sera déduit des indemnités restantes à verser.

CHF 20.-

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote amendement de M. Spahn

Modifier le point de 5, Carte de vote de l'Aula - afin que le montant refacturé en cas de perte soit retenu sur les indemnités due au Conseiller, et non pris en charge par les partis.

L'amendement est accepté par 77 OUI, 5 NON, 0 abstention, 1 récusée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu la proposition No 01/2021 du Bureau du Conseil du 24 septembre 2021 sur la rémunération et les indemnités diverses des membres du Conseil communal pour la législature 2021 – 2026;

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

d'octroyer aux membres du Conseil communal les indemnités, jetons de présence et/ou rémunérations détaillées dans les tableaux ci-dessous:

Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026 1. Bureau du Conseil, Huissiers et Secrétaires:

Président/e du Conseil communal	Annuel	7'000.-
---------------------------------	--------	---------

1er et/ou 2ème vice-président/e en cas de remplacement du/de la Président/e.	Par séance	350.-
--	------------	-------

Huissier/ère	Annuel	2'000.-
Huissier/ière suppléant/e	Par séance	150.-
Secrétaire du Conseil communal *	Annuel	Contrat à 50%
Secrétaire suppléant/e *	Annuel et forfait	Engagement auxiliaire (tarif horaire) 2'000.-
Secrétaire suppléant/e du Conseil communal, par séance à laquelle il/elle assiste	Par séance	50.-

de contribuer aux frais de garde des enfants des membres du Conseil communal selon le tableau ci-dessous et selon les modalités détaillées dans l'annexe 1;

2. Contribution aux frais de garde des enfants jusqu'à 12 ans:

		PROPOSE
Frais de garde (montant maximal par séance du Conseil Communal CHF 50.-)	Dès 1 ou 2 enfants	9.00/h
	Dès 3 enfants	11.50/h

*Se référer au document annexé

3. Jetons de présence :

		PROPOSE
Séance du Conseil communal	Par séance	50.-
Commission ad hoc et permanente séance ordinaire	Jusqu'à 2h00	50.-
Commission ad hoc et permanente séance ordinaire	De 2h00 à 3h00	100.-
Commission ad hoc et permanente séance ordinaire	Plus de 3h00	150.-
Commission, ad hoc et permanente séance d'une journée	Dès 6h00	350.-

4. Établissement des rapports :

		PROPOSE
Rapport de commission ordinaire	Par rapport	150.-
Par séance supplémentaire pour traiter d'un même préavis		50.-
Rapport de la commission des finances (uniquement étude des comptes et budgets)	Par rapport	350.-
Rapport de la commission de gestion	Par rapport	350.-

Par rapport partiel de la commission de gestion (rapport des sous-commissions)	Par rapport	150.-
--	-------------	-------

Rapport de la Commission Communication & organisation du Conseil (CCO)	Par rapport	150.-
--	-------------	-------

5. Carte de vote de l'Aula à Montreux-Est

Une carte de vote est remise à chaque conseillère et conseiller en début de législature ou dès son assermentation en cas de remplacement d'un démissionnaire.

Chaque conseillère et conseiller est responsable de cette dernière et prend soin de l'avoir avec elle/lui lors des séances du Conseil.

Un double est prévu en cas d'oubli et peut-être récupéré auprès de l'huissier/ère. Ce double doit impérativement être rendu à l'huissier/ère à la fin de la séance du Conseil.

En cas de démission, les conseiller/ères doivent rendre leur carte de vote au/à la Président(e), à l'huissier/ère ou au secrétariat du Conseil lors de la dernière séance où il/elle sera présent/e ou via un courrier de démission.

En cas de perte de la carte de vote cette dernière sera facturée à la conseillère ou au conseiller concerné et en cas de non-paiement, le montant sera déduit des indemnités restantes à verser.

CHF 20.-

Les indemnités sont versées à la fin du mois de janvier et du mois de juillet.

de fixer l'entrée en vigueur de la présente proposition rétroactivement au 1er juillet 2021

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 4 NON, 2 Abstentions et 1 récusée

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une petite précision technique, vu que nous venons d'accepter ce soir, une modification, des barèmes et comme c'est rétroactif au 1er juillet 2021, certaines commissions ont déjà eu lieu et sur le site, sous vos profils, dans vos décomptes d'indemnités, les sommes seront fausses pour certains, car il faudra que l'informatique réadapte la somme pour les jetons. Ne tenez pas compte de la somme que vous pouvez voir actuellement.

6.4 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Cédric Blanc intitulée «Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux». (Rapp. Mme Anne Saito);

Mme Anne Saito (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaitais juste m'excuser pour les fautes d'orthographe et de ponctuation que j'ai laissé dans le rapport.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends brièvement la parole pour, à nouveau, m'excuser auprès de votre autorité et spécifiquement auprès des membres de la commission et de M. le motionnaire de ne pas avoir été présent lors de la séance de la commission. Ce n'était pas un acte volontaire, mais qui est évidemment très fâcheux et j'ose espérer qu'il n'aura pas de conséquences sur votre décision de ce soir.

Officiellement, vu que je n'ai pas pu le dire précédemment, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion et elle nous permettra justement de vous donner un état des lieux aussi clair que possible des locaux de l'administration et de la vision municipale en la matière. Je crois que vous le savez toutes et tous, les Municipalités ont régulièrement cherché à pouvoir regrouper l'administration parce que la situation actuelle pose des problèmes évi-

dents, tant en terme de fonctionnements internes que de services à la population. Nous avions un projet sur la parcelle ex-Held, qui avait été achetée, notamment pour faire un bâtiment administratif, mais ce projet ne peut actuellement pas avancer. C'est pour cela, que nous réfléchissons à d'autres pistes. Cela sera une bonne occasion pour engager le débat avec votre autorité afin de voir quelles sont les meilleures pistes et les priorités en matière de locaux de l'administration. La Municipalité ne s'oppose pas à cette prise en considération.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Anne Saito (Verts)

En conclusion, c'est par 10 voix pour, 0 abstention, 0 opposition que la prise en considération de la motion de M. Cédric Blanc est acceptée.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 0 NON, 1 abstention

6.5 sur la prise en considération ou non de la proposition de règlement révisé de M. Tal Luder intitulé: «Révision du règlement de la caisse de pension de la Municipalité de Montreux». (Rapp. Mme Laurence Sierro).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule de ce débat permettez-moi de faire une déclaration au nom de la Municipalité.

Votre exécutif s'est d'ores et déjà engagé, en d'autres circonstances, avec un projet de révision de la caisse de pension des municipaux.

Nous estimons qu'il est temps et nous viendrons avec un nouveau règlement quel que soit le résultat de vos délibérations et de vos votes.

Il est vrai qu'en commission un consensus se dégageait à ce sujet.

Un élément nouveau s'est ajouté à cet engagement, la question du délai.

Après discussion et concertation avec les commissaires, nous nous sommes entendus sur un délai de 2 ans, pour réaliser ce nouveau système de retraite. Il s'agira, en outre, d'un système à la primauté de cotisation, nous nous y engageons, là aussi il y avait consensus. Nous espérons ainsi aider à la sérénité des discussions à venir.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ALIEL ART GALLERY

Une nouvelle galerie d'art a ouvert récemment ses portes sur la Riviéra, à la Rue du Lac 101 à Clarens (en face du CIC, arrêt de bus Clarens Centre): Aliel Art Gallery.

Si vous aimez l'art abstrait lyrique, c'est l'endroit à visiter!

Vous y trouverez une cinquantaine de tableaux exposés aussi colorés que diversifiés. Tous ont été produits sous l'effet des émotions, des souvenirs de voyages et de l'imagination de l'artiste Aliel.

Aliel est une artiste passionnée et autodidacte au style éclectique. *«Le choix des couleurs se fait au fur et à mesure de mon travail. Je n'ai pas d'idées préconçues, je peinds au feeling de l'instant présent».*

«Chaque œuvre est unique dans l'espace-temps. Le titre me vient seulement une fois que mon tableau est terminé.»

«Ce qui me plaît dans l'art abstrait c'est que chacun peut y voir ce qu'il veut. Aussi parfois l'on peut jouer avec les différentes positions du tableau (vertical, horizontal).»

«J'utilise essentiellement de l'acrylique mais pas que. Pour certaines de mes œuvres, je vais innover et rajouter des techniques mixtes. Ça peut être de la coulée de bougie dans Dune et Avatar; des copeaux de savon de charbon dans Black Hole ou encore des pierres précieuses dans Océan etc.»

«J'aime avoir un contact direct avec les gens afin d'expliquer comment est née chaque œuvre que j'ai peinte et de partager nos différentes visions.»

La Galerie d'Aliel ouvre sur rendez-vous du lundi au samedi.

Pour plus d'information je vous invite à consulter son site internet **www.aliel.art**

Aliel offre également la livraison de ses tableaux en Suisse Romande.



Roman Mayer

—1888—

HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE



Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起，一代又一代，罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.

ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux • +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch

PATEK PHILIPPE
GENEVE

Chopard

OMEGA

ZENITH

FRANCK MULLER
GENEVE

HERMÈS
PARIS

RADO
LUTERBACH

LONGINES

FREDERIQUE CONSTANT
GENEVE

TISSOT

HAMILTON

REUGE

FRED

MARCO BICOZZI

dinh van

FEYWILLE

MORGANNE BELLO
PARIS

CLAUDE MEYLAN
MONTREUX

ck



MDS Montreux



BON D'ACHAT DE CHF 550.-

à valoir sur tout achat dès CHF 1500.-

**Fauteuil «Balance»
CHF 2290.-**



MDS Montreux Avenue du Casino 28, 1820 Montreux

021 711 40 00 • mdsmontreux@gmail.com

Livraison gratuite dans le canton
de Vaud / Exportation à l'international

L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe
à votre service!

Grand-Rue 16

021 963 43 10

info@exotique-montreux.ch



♥♥♥♥♥ Pâques et Fêtes des Mères ♥♥♥♥♥



AEBI FLEURS

& Décoration Sarl

Rue Gambetta 23

1815 Clarens

Tél. 021 964 61 22

www.aebifleurs.ch

aebifleurs@gmail.com

Je vais vous expliquer ma démarche pour la suite du traitement de cet objet, comme vous l'avez lu dans le rapport je compte le retirer, il ne sera pas voté ce soir.

La raison est que nous avons obtenu un large consensus pendant la commission et que tous les partis étaient d'accord pour dire que quelque chose doit changer, la Municipalité s'est engagée à le faire. Nous avons discuté d'un délai de 2 ans au lieu de 1 an qui est demandé pour les motions et le traitement des objets.

Concernant la suite, j'ai envoyé ce matin à tous les Présidents de groupe le titre de ma motion que je dépose ce soir. Je ne la développerai pas ce soir, parce que je prévoyais que la séance serait assez longue. Cela me permettra aussi, pendant le mois qui va s'écouler, de prendre contact avec tous ceux qui sont intéressés pour que vous ayez votre mot à dire. J'en parlerai au point du dépôt, pendant ce mois vous pourrez aussi me dire s'il y a quelque chose qu'il faudrait quand même faire apparaître dans cette motion, parce que le but, comme nous l'avons discuté en commission, serait qu'elle soit renvoyée directement à la Municipalité sans renommer une commission ad hoc pour traiter l'objet. Qu'elle parte avant la fin de l'année pour que la Municipalité commence directement le travail. Si quelqu'un a une question à me poser ou n'a pas compris la démarche, je réponds volontiers.

Je vous annonce formellement, M. le Président, qu'à la fin de la discussion, je retirerai mon objet qui ne sera pas voté.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président

Suite au retrait de la motion de M. Luder, ce Conseil ne se prononcera pas sur cet objet.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

7.1 No 25/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Date de la commission des finances: jeudi 25 novembre 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens);

Présidence PLR: Mme Sierro

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.2 No 26/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale en matière de successions, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Date de la commission des finances: jeudi 25 novembre 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens);

Présidence PLR: Mme Sierro

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.3 No 29/2021 relatif au budget communal ordinaire pour 2022. (Date de la commission des finances: jeudi 4 novembre 2021, à 19 h 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, à Montreux);

Présidence PLR: Mme Sierro

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le budget qui nous est présenté préoccupe énormément le groupe PLR. L'augmentation des charges et l'aspect aléatoire des revenus en phase postpandémique nous paraissent particulièrement problématiques.

Nous sommes aussi soucieux en pensant aux prestations qu'il s'agit de mettre en place, ces prochaines années, en matière de durabilité.

Ces prestations nécessiteront d'importantes ressources, il s'agit de veiller aux affaires actuelles avec la plus grande rigueur possible, afin de préserver notre capacité à financer les prochaines avancées qui seront attendues de la part de la commune, tant en matière environnementale, que sociétale. Le message à la COFIN est donc sans équivoque, le groupe PLR vous demande de ne négliger aucune piste pour réduire la perte importante qui est proposée dans ce budget.

Sinon à terme, nous ne serons plus en mesure d'offrir aux montreusiens les services qu'ils sont en droit d'attendre de leur commune.

En clair, il s'agit de s'assurer que nous aurons, à l'avenir aussi, toute la marge de manœuvre nécessaire, sachant que le crédit est un véritable poison.

Sans correction, avec les pertes prévisibles en l'état, cet endettement pourrait augmenter de 80% durant la législature à la lecture du préavis suivant. Il est encore temps d'agir, de restreindre nos dépenses autant que possible pour éviter de se retrouver en mauvaise posture à moyen terme.

M. Yves Depallens (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En complément aux propos de Monsieur Olivier Mark, permettez-moi, au nom du groupe PLR, de demander à la COFIN dans le cadre de son travail d'analyse du budget 2022, de porter une attention toute particulière à la proposition de la Municipalité d'aug-

menter le poste comptable «Autorités et personnel» de plus de 2%, augmentation due à l'engagement de 2,8 EPT ainsi qu'à des augmentations salariales statutaires.

En effet, bien que les différentes Municipalités aient chargé les services communaux de maintenir depuis 2017 un niveau de dépense équivalent à celui de l'année précédente, on ne peut que constater une augmentation de presque 10% (+ 3,5 mios) de la masse salariale de notre Commune.

Dans le contexte économique et sociétal que nous vivons depuis quelques années, il n'est pas acceptable et justifiable de présenter chaque année de telles augmentations représentant aujourd'hui presque la moitié du déficit du budget alors que ce poste budgétaire est, à ce jour, l'un des seuls axes où la Commune a encore la main et n'étant pas une charge liée. De surcroît, je me permets de le rappeler, le budget communal, financé aux deux tiers par l'imposition des personnes physiques, de facto la classe moyenne, est dans le Canton de Vaud, déjà bien assaisonnée pour reprendre l'expression parue dans l'article du 24 Heures de ce jour.

En conséquence, nous demandons à la COFIN une analyse approfondie de ces propositions d'augmentations qui auront des conséquences à long terme sur notre budget, quitte à les refuser en demandant à la Municipalité de nous présenter un plan en vue d'améliorer l'efficacité et l'organisation de nos services communaux sans à chaque fois rajouter et engager des EPT.

Je vous remercie de votre attention et souhaite d'excellents travaux pour l'analyse de ce budget à notre Commission des Finances.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Mon intervention concerne la taxe forfaitaire.

Dans le document de Andrea Zanzi de la Surveillance des prix du DFE intitulé «Les taxes sur les déchets dans le canton de Vaud», nous apprenons que dans son arrêt du 4 juillet 2011 concernant le règlement sur la gestion des déchets (ATF 137 I 257), que le Tribunal fédéral (TF) a précisé les modalités d'application des dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement concernant le financement de l'élimination des déchets.

Je cite:

«Le recours au revenu de l'impôt n'est admis que pour financer les frais de l'élimination de déchets autres que les déchets urbains, tels que les déchets de voirie ou les déchets spéciaux des ménages. ...

Le revenu des taxes devrait ainsi permettre de financer la totalité des frais engendrés par la gestion des déchets urbains (principes de causalité et d'équivalence) sans dépasser, à moyen terme, les coûts totaux (principe de la couverture des frais)» Ainsi, la Surveillance des prix a constaté qu'une grande partie des

JAUQUET SA

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
MONTREUX - RENNAZ**

(021 / 963 11 43

jaquet@jaquetconstruction.ch



elcomel

Electricité • Téléphonie • Informatique

Rte de Brent 13C • 1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 28 57 • www.elcomel.ch

www.babord-tribord.ch

PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



Nicola Iamartino

Tél. 021 963 13 14

Continental
The Future in Motion

Electro'Dep Sàrl
Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES**

Astrit Demaj
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux
info@electrodep.ch
www.electrodep.ch



SEGURIMMO
Régie Immobilière

**Gérance d'immeubles - Administration PPE
Mise en valeur - Rénovation - Vente/Achat**

Avenue de Béthusy 60 - 1012 Lausanne - 021 311 53 23

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux - 021 652 61 83

www.segurimmo.ch - info@segurimmo.ch



Official Partner

Alexandre GOUMAZ

Diplômé fédéral en assurances

Agence de Montreux

Avenue du Casino 50

1820 Montreux

Mobile: 079 212 70 54

Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch

Metal Assistance SA

**Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres**

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve

Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve

Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

Votre imprimerie locale sur la Riviera et dans le Chablais !

flyers • entêtes de lettres • enveloppes • catalogues • dépliants touristiques et commerciaux
blocs-notes • livrets de fête • sets de table • mailings • livres • affiches et bien plus encore !

PCL
TOUTE L'IMPRIMERIE

Ch. du Chêne 14 • 1020 Renens
021 317 51 51 • info@pcl.ch

Rue Colomb 11 • 1860 Aigle
024 524 41 00 • chablais@pcl.ch

Imprimés labellisés Swiss Made, FSC, Imprim'Vert, climatiquement neutres

sur votre 1^{ère} commande
-20%



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de **25** ans d'expérience

*Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience*

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59



Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Tapis

Rideauneuf SA
Route du Zéphire 1 - 1817 Brent/Fontanivent
Tél. 021.964.58.95 info@rideauneuf.ch
www.rideauneuf.ch



Etienne Rouge Terrassement Sarl
Pelle Araignée | Transports
Zone Industrielle D141
1844 Villeneuve
T: 079 674 78 46 F: 021 960 43 85
info@erouge.ch www.erouge.ch



Ezio Lamacchia
+41 (0)79 301 03 66

Rue de la Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
info@techniriviera.ch - Switzerland
www.techniriviera.ch

À VENDRE AU PLUS OFFRANT



**TABLE EN CERISIER
MASSIF**
20 personnes
(3 rallonges)

Tél. et renseignements
+41 79 210 59 49



G-Pro-Immo Sàrl
Av. des Alpes 35
Case postale 1240
1820 Montreux

T. +41 21 962 89 00

gproimmo.ch

Vos solutions immobilières sur-mesure

communes appliquent, en parallèle à la taxe au sac, une taxe de base d'une centaine de francs par habitant.

Sachant que le montant global budgété se monte à Fr 1'868'000.- et qu'il est entièrement pris en charge par la commune, ce qui est contraire au droit, et que cette dernière paie plus de Fr 70'000.- de TVA sur cette somme, je demande que la Municipalité fournisse à la COFIN les garanties que nous avons l'autorisation de le faire en demandant au Canton une confirmation écrite.

Je vous remercie de l'attention portée à mes propos.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutient la politique budgétaire de la Municipalité pour cette prochaine année 2022.

Nous sommes particulièrement satisfaits que les employés communaux retrouvent une progression salariale pour l'année prochaine. Nous espérons, à ce titre, que les conditions salariales soient complètement retrouvées en 2023. Ce n'est, en effet, qu'en appliquant scrupuleusement les conditions salariales prévues contractuellement que les employés communaux parviendront aux objectifs d'efficacité que nous pouvons attendre.

Nous saluons également la volonté de la Municipalité de renforcer ses effectifs dans les domaines qu'elle juge utile, et ce notamment en matière d'animation jeunesse ou de communication.

A ces titres, nous remercions les employés communaux pour leur bonne compréhension de la situation actuelle, et souhaitons bon travail à la commission des finances.

Mme Anne Saito (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts soutient le budget 2022, néanmoins nous suivons avec attention les investissements durables qui vont être décidés ces prochaines années. Nous suivons également, avec attention, la gestion des dépenses de la commune en des temps difficiles, que ce soit pour des petites ou des grosses dépenses, ainsi que le suivi du régime des retraites des employés de la commune.

Nous tenions à souligner quelque chose qui peut vous paraître anecdotique, mais qui nous tient à cœur en tant que groupe des Verts, c'est que ce rapport nous informe de la disparition des déchetteries mobiles, ce que nous déplorons, car les éco-points, ne remplacent à notre avis pas les déchetteries mobiles, ni en quantité, ni en qualité et que cela a une importance pour certains de nos citoyens qui n'ont pas les moyens de se déplacer avec un moyen de locomotion privé pour aller à la déchetterie.

En conclusion, nous sommes conscients que le budget 2022 est un budget de transition, dans une période difficile et qu'il s'agit d'avoir une vision de maîtrise de nos finances sur le long terme. Cela doit se faire en bonne intelligence avec notre Municipalité ce dont nous sommes sûrs.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.4 No 30/2021 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026. (Date de la commission des finances: jeudi 25 novembre 2021, à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens);

Présidence PLR: Mme Sierro

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.5 No 31/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 245'000.- au maximum pour le renouvellement de 4 véhicules et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport. (Date de la commission: mardi 23 novembre 2021, à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens);

Présidente DA: M. Quentin Talon

Membres: Mmes Carla Silva Borges De Sá, Johanne Vetter, MM. Ihab Al Jundi, Eric Blazquez, Alisan Metic, Lionel Moyard, Silvano Pozzi, Omar Soydan, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.6 No 32/2021 relatif au budget 2022 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission: mardi 2 novembre 2021, à 18 h 30, à Corseaux).

Présidence PLR: M. Pierre-André Spahn

Membres SOC: Mme Elisabeth Wermelinger

Suppléante ML: M. Christian Fürst

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Motion de M. Tal Luder «Pour une refonte du règlement sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la Municipalité» cette motion sera développée le 15 décembre 2021.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant le dépôt de ma motion, le titre est simplement pris du titre du règlement actuel de la Municipalité qui s'intitule : sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la Municipalité, auquel j'ai ajouté refonte.

J'ai repris cela d'un document officiel.

Pour observation, vous pourrez voir que dans le budget, à la page 23, au compte 101.30.71, que j'avais évoqué lors des élections, que nous avons une charge de 751'488.- pour les pensions de retraite et vous pouvez constater que pour le budget 2022 c'est à présent 900'900.- qui sont prévus et que nous approchons dangereusement de la barre fatidique ou symbolique du million que j'évoquais. Je suis content d'entendre que la Municipalité est déjà sur le coup et qu'elle y travaille. Rendez-vous en décembre pour le développement de la motion.

Motion de M. Romain Pilloud «Mieux protéger le personnel de la vente et nos petits commerces locaux - Pour une révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins»

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Entre 2017 et 2018, j'ai déposé une interpellation ainsi qu'une question simple, relatives aux conditions-cadres permettant de définir les horaires d'ouverture et de fermeture des magasins sur territoire montreuvisien. M. Piemontesi y avait alors répondu de manière claire et précise, fournissant notamment les renseignements suivants:

La modification du règlement sur les heures d'ouvertures et de fermeture des commerces est de compétence communale, tant qu'il n'existe pas de règlement intercommunal traitant de la question; Les horaires du lundi au samedi ne répondent qu'au règlement communal; Les horaires du dimanche pour l'ouverture dominicale des commerces est soumise à des conditions spécifiques relevant du droit fédéral de la protection du travailleur. Ces règles priment sur celles du règlement communal si celui-ci est défavorable au travailleur; Le régime d'exception dont bénéficient les zones touristiques concerne uniquement le dimanche. Selon ce régime, les commerces situés en zone touristique ont le droit d'ouvrir le dimanche pendant la saison touristique à condition qu'un règlement communal le prévoit.

Plus besoin de rappeler qu'en période de crise sanitaire ou non, les travailleurs du commerce de détail font un travail essentiel, souvent mal payé. Au front, souvent fatigués, bien avant d'arriver à l'âge de la retraite, on peut dire que c'est un métier difficile et accompagné d'une faible reconnaissance.

Mais l'actuel règlement montreusien sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces vient enfoncer le clou dans le cercueil des conditions de travail du personnel de la vente. Entre avril et octobre, les magasins, en particulier les centres commerciaux, peuvent être ouverts jusqu'à 22h tous les jours, y compris le dimanche. Ce sont particulièrement les deux géants orange qui usent de cette possibilité. En effet, les petits commerces ne disposent que rarement des ressources nécessaires permettant d'étendre à ce point leurs horaires d'ouverture.

En agissant de la sorte, les centres commerciaux condamnent leur personnel à se passer du jour de repos dominical, qui est parfois le seul moment de la semaine où il est possible de passer du temps en famille. Ils condamnent également les soirées de leur personnel en profitant d'étendre leurs heures d'ouverture jusqu'à tard le soir. On ne parle évidemment pas des fêtes de fin d'année, qui permettent d'ouvrir à deux reprises jusqu'à 22h ainsi que deux dimanches durant le mois de décembre. En outre, les centres commerciaux font concurrence aux petits commerces familiaux qu'il serait bon de davantage soutenir, en permettant par exemple à ces seuls commerces d'ouvrir le dimanche.

Pour vous et moi? Un peu moins de flexibilité il est vrai, mais avec les magasins de la gare, nos petits commerces familiaux, la possibilité de commander ses courses sur internet, de s'organiser pendant la semaine ou encore d'aller à la boulangerie du coin, je crois bien que les alternatives existent pour pouvoir se fournir en urgence pour manger le dimanche, au cas où notre frigo serait vide. Pour nous une situation de confort, et pour le personnel de vente une baisse des conditions de travail? Non merci. Je dépose donc une motion demandant la révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins, au besoin en collaboration avec les partenaires sociaux. L'objectif de cette révision est de:

1. Mieux protéger le personnel du commerce de détail et ses conditions de travail, en particulier le droit au repos le dimanche et le droit de rentrer chez soi à une heure convenable;
2. Mieux encadrer les heures d'ouverture et de fermeture des commerces montreusiens, en particulier des grandes surfaces;
3. Offrir un soutien plus marqué aux petits commerces familiaux

Je souhaite que cette motion soit transmise à une commission pour discussion et rapport. Merci de votre attention.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

Postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal »

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a tout juste dix ans, ce Conseil acceptait le postulat de notre collègue Raduljica, qui demandait de réglementer l'affichage politique en période de campagne électorale, puis acceptait le rapport-préavis de la Municipalité.

Depuis, notre exécutif a édicté un règlement qui a déjà été utilisé dans le cadre des campagnes communales de 2016, 2019, puis en ce début d'année.

Pour avoir participé activement à l'organisation de la dernière campagne de mon parti, j'ai pu constater que ce système fonctionne bien, et qu'il permet à chaque parti politique d'être équitablement représenté dans les bas de notre commune. Il permet également à la ville de garder une certaine homogénéité dans l'affichage et d'exposer nos concitoyens à une pollution visuelle limitée.

En revanche, et habitant dans un village des hauts, j'ai aussi pu constater que l'affichage sauvage qui continue à y prendre place pose toujours des problèmes, et ce à plusieurs niveaux:

- Au niveau de la sécurité routière par exemple. Des panneaux ont à plusieurs reprises été posés dans des carrefours ou à des emplacements interdits. Les partis politiques ont d'ailleurs été rappelés à l'ordre et ont dû les enlever.
- Au niveau de l'image de nos hauts et de la pollution visuelle également. La prolifération d'affiches politiques n'est pas moins gênante en dessus de l'autoroute que ce qu'elle n'était au centre-ville.
- Au niveau du démontage enfin, puisque certaines affiches ont à nouveau trainé durant de longs mois après les élections. Nous pouvons également penser à certaines affiches qui ont soufferts du vent et se trouvent peut être désormais dans la nature.

Ainsi, et pour ces raisons, je propose que notre Municipalité élabore une nouvelle réglementation, qui prévoira cette fois de réguler l'affichage politique sur l'ensemble de notre territoire.

Afin d'en débattre, je demande que ce postulat soit renvoyé en commission pour études et rapport et vous remercie de votre attention.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

9. DÉVELOPPEMENT, DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- **Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Olivier Müller intitulée "Fusion Montreux-Veytaux: on en est où ?"**

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Je suis globalement satisfait de la réponse municipale, qui a le mérite de dresser un état actuel de la situation et surtout de proposer un objectif clair: celui de la tenue des scrutins populaires en 2024.

Les réponses apportées par la Municipalité à la question 2 sur les livrables et la question 3 sur le calendrier et les jalons ne sont toutefois que partielles et j'attends avec intérêt une planification détaillée des diverses étapes du processus tel que promis rapidement dans la réponse municipale. Il s'agira notamment de cerner suffisamment tôt les enjeux majeurs et d'identifier les éventuels points durs afin que les conseils communaux de chaque commune puissent se prononcer en toute connaissance de cause à un horizon qui je l'espère nous sera communiqué bientôt. Concernant la réponse à la dernière question, je relève avec satisfaction la présence de M. Curchod, «M. Fusion», pour épauler le processus.

Au final et à titre personnel, l'ancien veytausien que je suis est convaincu que cette fusion représente une chance pour les deux communes et je ne peux qu'appuyer le fait que les citoyennes et citoyens concernés puissent démocratiquement faire leur choix à mi-législature. Un vote populaire à l'horizon 2024 nécessite d'avancer dès à présent de manière soutenue dans le processus de fusion et permettra ensuite de bénéficier de suffisamment de temps pour organiser au mieux le fonctionnement de la nouvelle commune pour la législature 2026-2031 en cas de votes favorables à Veytaux et à Montreux.

A cet effet, je vous propose, chères et chers collègues, de voter la résolution suivante: **«Le Conseil communal de Montreux soutient la Municipalité dans les démarches du processus de fusion afin que le scrutin populaire puisse avoir lieu simultanément dans les deux communes en 2024»**

Pour votre information, une résolution similaire a été acceptée à l'unanimité moins une voix lors du conseil communal de Veytaux du 1er novembre dernier.

M. le Président ouvre la discussion sur la résolution.

M. Lionel Moyard (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères collègues,

Je vous invite à refuser la résolution, à l'heure actuelle, en effet, nous ne savons rien de la convention de fusion en cours d'élaboration. Des questions importantes sont toujours ouvertes:

- Qu'en est-il de la situation financière de Veytaux, quelle part de ses recettes récentes sont de nature exceptionnelle?
- Comment va t'on adapter la taxe sur les divertissements, propre à Veytaux, qui grâce au château lui apporte une partie substantielle de son revenu? - Et enfin dans quel état est le patrimoine de notre voisin?

Clin d'




Aliel Art Gallery
Clarens | Switzerland

Rue du Lac 101,
1815 Clarens
Tél. 079 460 49 58



Pharmacie
Holistique

Votre pharmacie de proximité du quartier
des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en
médecines naturelles



Consultation en Homéopathie
Et Micro-nutrition
Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch



CGS
immobilier

ACHAT/VENTE - ESTIMATIONS

1820 MONTREUX

98, Grand-Rue

021 / 962 70 50

montreux@cgs-immobilier.ch

1618 CHATEL-ST-DENIS

74, Route de la Coula

021 / 948 28 80

chatel@cgs-immobilier.ch

www.cgs-immobilier.ch

CGS Immobilier, pour passer du rêve à la réalité

TERRASSE

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

Menu Spécial Pâques

Sur réservation



Fermé le mardi soir

le mercredi

Grand'Rue 89

1844 Villeneuve

Tél. 021 960 31 36

GRiviera
Bâches Sàrl



Sellerie auto,
moto, bateaux,
Stores toiles,
NOUVEAU:
Shop Nautic,
accessoires divers

Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40

info@gr-sellerie-bache.ch

GAU

Produits personnalisés • Articles mono-usage
Produits d'entretien & nettoyage
Articles pour l'entretien & nettoyage
Hygiène • Papier en gros • Fournitures diverses

Rte Industrielle 2 | Case postale 48 | 1806 St-Légier

T +41 21 943 01 43

F +41 21 943 01 46

info@gaumann.ch



J

F

• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

asero SÀRL

Avenue du Midi 2
1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03
Natel 079 447 28 02
jfasero@hotmail.com
www.jfasero.ch

BABORD-TRIBORD

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...

c'est possible



Balade à choix • Anniversaire • Soirée privée • Pêche • Sortie terrasses

De 1 à 8 personnes

Prix et renseignements: 079 210 59 49 - E-mail: babord-tribord@bluewin.ch



RÉSERVÉ
MEMBRES
CLUB

Lotos Gratuits

MERCREDIS 23 MARS, 13 AVRIL ET 18 MAI

+ de CHF 3'000.- de cadeau, dont CHF 5'00.- cash à chaque loto.
au Salon Claude Nobs du Casino Barrière Montreux de 19h30 à 20h30.

RÉSERVATIONS 021 962 83 83



CASINO
BARRIÈRE
MONTREUX

MACHINES À SOUS • TABLES DE JEUX • RESTAURANTS • BARS • SPECTACLES

Rue du Théâtre 9 • 1820 Montreux • www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

- Y aura-t-il des économies d'échelles? On imagine que non, les services de nos communes étant déjà très imbriqués.

Pour l'instant nous n'avons pas de réponse à ces questions, il me semble prématuré de nous engager sans connaissance de ces détails.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Vote la résolution de M. Müller

«Le Conseil communal de Montreux soutient la Municipalité dans les démarches du processus de fusion afin que le scrutin populaire puisse avoir lieu simultanément dans les deux communes en 2024»

La résolution est acceptée par 54 OUI, 8 NON, 17 abstentions

- Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Antony Huys intitulée «Place de la Paix, feux de circulation, quel désordre, surtout pour la traversée des piétons!»

M. Antony Huys (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité, mais j'ai quand même encore une demande de précision. A la question 3. N'y aurait-il pas moyen de faire passer les trois traversées en même temps une fois les feux pour piétons au vert?

Vous avez répondu, je vous en remercie, que «la correction sera effective avant la fin de l'année.».

Pour la question 4, c'était pour la traversée sur toute la surface où vous avez mentionné qu'en 2017 vous aviez vérifié cette possibilité, mais qu'elle n'a pas été retenue. Cela date de 2017, est-ce qu'il y a un moyen d'y remédier encore une fois?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Je suis heureux que la réponse de la Municipalité vous satisfasse. Concernant le délai pour la mise en place de cette phase simultanée des traversées vertes, ce qui avait été répondu, c'est ce que nous souhaitons faire dans le pire des cas. Comme vous avez pu le constater, cela a pu finalement être mis en place un peu plus rapidement. Les piétons sont désormais invités à traverser les 3 rues en même temps, lorsque les feux passent au vert.

Par rapport à la question 4, c'était effectivement une option qui, en 2017, avait été écartée et qui n'a pas été réétudiée. Ce carrefour a été rénové à ce moment-là et il est difficile aujourd'hui de dire comment sera géré son aménagement par rapport à l'ensemble des autres problématiques qui doivent être saisies, comme la rue de l'Eglise catholique et la Grande Rue. Peut-être que dans ce cadre-là,

des réflexions seront menées pour envisager l'espace public un tout petit peu différemment. En tout cas, ce que nous pouvons vous dire c'est qu'aujourd'hui, ce n'est pas à l'ordre du jour de modifier l'aménagement du carrefour dont vous parlez dans votre interpellation.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens brièvement dans la discussion, parce que la réponse à cette interpellation m'a techniquement intéressé. Je pense que j'ai bel et bien constaté une modification du comportement des feux stupides de la place de la Paix comme je les appelais avant, qui ont l'air maintenant d'avoir repris un peu de raison. Je pensais déposer une résolution, mais je ne le ferai pas. J'ai juste une suggestion pour le Municipal en charge, est-ce que la Municipalité pourrait revoir d'autres carrefours qui ont l'air de faire un petit peu ce qu'ils veulent comme la montée de Gambetta et sa vague verte à moitié rouge. Cela serait pas mal d'avoir un retour via une communication, pour que ce logiciel soit revu à tous les carrefours où il pourrait être encore amélioré, comme à la place de la Paix.

- Réponse de la Municipalité à la simple question de Madame la Conseillère Ida Rodman: "L'utilisation des pesticides et engrais chimiques par la commune: Où en sommes-nous?"

M. le Président

Mme Rodman étant absente ce soir, y'a-t-il quelqu'un de son parti qui puisse répondre à sa place?

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il n'y a pas de discussion sur les simples questions, Mme Rodman ne s'exprimera donc pas.

M. le Président Merci M. Blanc

9.1 Interpellation de M. Cosimo Trinchera intitulée: «la valorisation de nos arbres fruitiers».

M. Cosimo Trinchera

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Si on fait une promenade sur le Quai Edouard-Jaccoud, depuis le Restaurant Mai Thai jusqu'au port de Territet, nous pouvons remarquer qu'il y a plein d'arbres à fruits (kakis, châtaignes, figues, grenades, etc.), offrant un vaste choix en fruits comestibles et de production locale. Aucune indication ne spécifie leur nature comestible, laquelle permettrait pourtant aux néophytes de les reconnaître.

Actuellement, ces fruits, généralement non récoltés se gâtent sur l'arbre, ce qui entraîne

une fatigue de ce dernier au niveau de sa nutrition et du poids que la plante même doit supporter. Ce poids peut même provoquer des cassures de branches et entraîner un risque pour les passants. Enfin, quelle image triste, le long de nos quais iconiques, de ces fruits qui jonchent sur le sol, glissants et pourrissants, alors qu'il s'agit de nourriture à portée de main qui est gaspillée.

Aussi, face à ce constat, je voudrais vous poser les questions suivantes:

1. Qui peut bénéficier des fruits? Est-il possible de le mettre à disposition des citoyennes gratuitement?
2. Comment sont choisis les arbres qui méritent d'arborer une plaquette d'identification? Est-il prévu d'en ajouter de nouvelles pour mettre en valeur notre patrimoine naturel et informer les gens sur l'incroyable diversité que recèle Montreux?

En vous remerciant de votre attention

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité remercie Monsieur l'interpellateur pour ses questions et répond de la manière suivante séance tenante, puisque Monsieur le conseiller a eu l'amabilité de transmettre ses questions par avance:

1. La partie constat de votre interpellation comporte déjà des interrogations auxquelles nous souhaitons apporter les réponses suivantes :
 - Au regard de la situation actuelle au niveau écologique et de la volonté sociétale de tendre vers une économie circulaire et locale, nous comprenons le questionnement lié au fait que ces fruits ne soient ni récoltés ni mangés et apportons des réponses ci-après.
 - Concernant la question sur la fatigue des arbres, la nature étant bien faite, si une année peut être propice à une grande récolte de fruits, l'année suivante, la plante sera moins généreuse, ce sans porter préjudice à sa pérennité.
 - Par ailleurs, sur le sujet de l'image des quais, nous n'avons, à ce jour reçu aucune réclamation sur le fait que les quais soient sales, glissants avec des fruits pourrissants. Ces derniers sont régulièrement nettoyés par les balayeurs, même le week-end.

In fine, de manière générale, il n'est pas possible d'avoir une collection d'arbres sans avoir les feuilles, les fleurs et les fruits qui terminent leur vie par terre à moyen termes.

2. Réponses à la question n°1:

- Les arbres situés sur les quais sont tous protégés conformément à la loi sur lab-protection de la nature, des monuments

et des sites (LPMNS) ainsi que par le règlement communal sur la protection des arbres (RCPA).

- Ainsi, en ces lieux, ces arbres, ne sont pas considérés comme des fruitiers mais comme des arbres d'ornement. Car ces fruits ont un rôle décoratif et non pas une fonction d'ordre alimentaire.
- De plus, expérience faite en plusieurs endroits, lorsque les fruits sont récoltés par la population, cela entraîne des dégâts suite aux nombreuses branches cassées pour obtenir le plus beau fruit ou celui qui n'a pas encore été cueilli. Les arbres sont donc souvent endommagés, ce que nous désirons éviter pour conserver la belle collection sylvoicole de notre commune.

De ce fait, pour répondre à la question numéro une de l'interpellation, nous ne pouvons, malheureusement, mettre à disposition de la population ces fruits. Néanmoins, nous sommes en complet accord avec cette préoccupation citoyenne et sommes en cours d'élaboration d'une stratégie de maraîchage urbain gérées par les associations. Cette thématique nous est chère, c'est pourquoi, nous sommes en cours de consultation auprès de quelques associations de villages. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous au travers d'un préavis.

3. Réponses à la question n°2:

Un concept d'identification des arbres de notre collection dendrologique est en cours de réflexion.

La valorisation touristique et citoyenne de notre magnifique diversité botanique est ainsi prévue par notre service à moyen terme. La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Cosimo Trinchera, intitulée «La valorisation de nos arbres fruitiers».

M. Cosimo Trinchera est satisfait de la réponse municipale.

Interpellation de Mme Ruth Bär

«Interpellation au sujet de la location d'appartements pour des séjours de courte durée»

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A Montreux, comme dans d'autres villes, le nombre de locations d'appartements de séjour de courte durée d'une manière commerciale via des plates-formes telles que Airbnb, est en augmentation constante. Déjà en janvier 2018 Montreux présentait seulement sur Airbnb une offre de 310 objets*. Les conséquences des locations de courte durée avec des changements perpétuels sont des désagréments et des sentiments d'insécurité pour le voisinage. Mais une autre conséquence importante est la diminution d'appartements avec des baux traditionnels pour la population locale et une pression sur le marché du logement.

La commune de Montreux indique sur leur site «Travaux et urbanisme – construction et travaux – B&B logements de vacances:

que la location d'appartements à d'autre but que d'habitation pour au minimum trois mois nécessite l'autorisation de la commune selon la loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif (Art. 13 LPPPL et son règlement d'application RLPPPL ainsi que Art. 103 de la LATC et son règlement d'application RLATC).

Cette autorisation de la commune pour le changement d'affectation, c.à.d. pour changer une habitation pour l'utiliser d'une manière commerciale pour la location des séjours de courte durée nécessite un accord de tous les propriétaires voisins ou, à défaut, une enquête publique.

Je pose donc à ce sujet à la Municipalité les questions suivantes:

- Combien d'autorisations concernant de tels cas ont-elles été délivrées ces dernières années pour des appartements utilisés auparavant comme
 - habitation principale
 - résidence secondaire
 - résidence secondaire appartenant aux personnes à l'étranger (LFAIE)?
- Quels contrôles sont-ils effectués pour s'assurer que les autorisations nécessaires soient demandées et que la loi et son application soient respectées? Quelle est la procédure au cas du non-respect?
- Quels contrôles sont-ils effectués pour s'assurer que les propriétaires concernés s'acquittent des contributions publiques, en particulier de la taxe de séjour?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

**Observatoire valaisan du tourisme, Inventaire de l'offre Airbnb en Suisse, janvier 2018. UCV.ch - Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil août 2019 – 62 - sur postulat Jessica Jaccoud 16_Pos_197 et Marc-Olivier Buffat 16_Pos_213, page 9*

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Quand bien même Mme Bär a eu l'amabilité de nous transmettre ses questions en avance, la Municipalité répondra par écrit, eu égard aux questions technique et à la coordination entre plusieurs services qui est nécessaire.

Interpellation de Mme Géraldine Torchio
«Patinoire du marché de Noël»

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Marché de Noël de Montreux est ancré dans le paysage culturel montreuvisien et de

nombreuses personnes d'ici et d'ailleurs se réjouissent de cet événement. Il a beaucoup souffert durant 2020 et 2021, comme de nombreuses autres entreprises. Il est dès lors compréhensible qu'une telle manifestation cherche la nouveauté et l'innovation afin d'attirer un public toujours plus large.

Fin octobre, le 24H annonce, en grande pompe, la création d'un palais des glaces dans le 2M2C à l'occasion du marché de Noël. Une patinoire, intérieure, en vraie glace, sur 1000m2... Après avoir payé 20.- le visiteur ou la visiteuse pourra déambuler dans une « forêt enchantée », puis boire à la santé des ours blancs dans un bar Iceberg. Le groupe des verts et vertes a donc quelques questions à poser à la Municipalité:

- Premièrement, pouvons-nous obtenir les détails de ce projet (p.ex. dimensionnement, consommation énergétique, emplacement des différents systèmes de froid, localisation dans le bâtiment, etc.)
- Deuxièmement, est-ce que la Municipalité possède un droit de regard sur les événements organisés dans la commune? Le cas échéant, dans quelle mesure peut-elle intervenir si cet événement est problématique à un niveau éthique, écologique ou social?

Merci d'avance pour votre réponse et bonne soirée

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais essayer de vous donner quelques informations en ma possession, en espérant que celles-ci puissent vous satisfaire ou répondre à votre attente.

Concernant l'aménagement, il s'agit en fait d'une promenade sur glace, dans des univers différents, tels que la forêt enchantée, l'espace polaire ours et pingouin et l'espace du père Noël.

Cette promenade sur glace, ainsi que les différents systèmes de froid seront déployés au A1 et B1 du 2m2c, c'est-à-dire les espaces qui se trouvent en contrebas des quais. Quant à savoir si la Municipalité possède un droit de regard, la réponse est oui, dans la mesure où la Municipalité fournit un préavis à l'attention de l'ASR, qui ensuite donne formellement l'accord ou pas, à cette manifestation.

Sur la demande de la délégation municipale, l'organisateur, nous a fourni les éléments suivants relatifs à sa responsabilité écologique, dont je vous donne lecture:

Nous sommes conscients de l'impact écologique de notre événement, c'est pourquoi les mesures suivantes sont déjà en vigueur dans le périmètre de notre manifestation : Les gobelets lavables depuis 10 ans, fourni par Ecomanif.

La vaisselle biodégradable certifiée, fournie par l'entreprise Qualitel Sarl.

Tout le matériel lumineux et les éclairages sont en LED et il y a également le tri des déchets.

En ce qui concerne plus particulièrement le projet du Lights on Ice, le 2m2c, lieu de réalisation du projet, se fournit déjà en électricité produite par de l'énergie hydraulique, 100% garantie énergie hydraulique verte. Tout le matériel lumineux et les éclairages sont en LED. La patinoire est gérée de manière énergétiquement responsable grâce à des capteurs qui déterminent les besoins de mise en route du refroidisseur de glace en temps réel.

Finalement, il y a un espace de présentation, expliquant les adaptations éco-responsables de notre partenaire, qui sera mis à disposition gratuitement pour se présenter au public. Voilà, à ce stade, les informations que je peux vous fournir en espérant qu'elles répondent à votre attente.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci beaucoup M. Piemontesi pour ces réponses, mais je souhaiterais avoir plus d'informations:

Sur le système de refroidissement, qui, à ma connaissance, est souvent à base d'ammoniac.

Sur la consommation de ces systèmes de refroidissements.

Sur leurs positionnements et leurs localisations dans l'espace du 2m2c, parce que ce sont des produits extrêmement dangereux et il n'est pas possible de les stocker n'importe où.

J'aimerais aussi savoir pourquoi les organisateurs ont privilégié la vraie glace et non pas de la glace synthétique?

Etant donné que, manifestement, le premier plaisir de ce lieu, sera de se balader dans un contexte un peu entre Dubaï et Las Vegas et d'aller boire des verres dans une sorte de bar extrêmement photographiable et instagramable. Je me suis dit que peut-être, la vraie glace n'était pas vraiment nécessaire.

J'aimerais savoir pourquoi avoir choisi de la vraie glace et pas une autre option un petit peu plus écologiquement responsable, cela m'interpelle véritablement.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

A ce stade-là, la Municipalité posera les questions à l'organisateur et nous vous répondrons par écrit.

Interpellation de M. Samuel Roch

«Utilisation des établissements scolaires durant les vacances»

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Dernièrement, certaines associations et sociétés locales, sportives, culturelle, ou autres, ont reçu un courrier de la part du service des domaines et bâtiments, sport leur stipulant une interdiction de l'usage des établissements scolaires durant les périodes de vacances.

Ce courrier précisait également le besoin de réaliser des travaux de nettoyages importants durant ces périodes, ainsi que la possibilité de faire une demande spéciale pour une utilisation exceptionnelle.

L'utilisation des établissements scolaires est incontournable pour la tenue des activités usuelles de certaines de ces associations et sociétés. Par ailleurs les périodes ainsi exclues représentent tout de même 14 semaines, soit plus d'un quart de l'année civile. Sans que mes démarches n'aient été exhaustives, j'ai été informé que certaines demandes spéciales d'utilisation durant les vacances de Noël ont d'ores et déjà été refusées.

Devant cet état de fait, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Sur quelles bases les associations et sociétés concernées par ce courrier ont-elles été «sélectionnées»?
2. Une réflexion ciblée au cas par cas sur les impacts d'une telle décision pour les associations et sociétés concernées a-t-elle été menée?
3. Les travaux d'entretiens et nettoyages exécutés durant les périodes de vacances scolaires empêchent-ils réellement la tenue d'activités

se déroulant en majorité le weekend ou le soir?

4. Sur quels critères les demandes spéciales de déroger à cette règle sont acceptées ou non?
5. De manière plus générales, existe-t-il un règlement d'occupation des établissements scolaires uniforme pour toutes les associations et sociétés?

Si OUI, est-il consultable?

D'avance, je remercie la Municipalité pour les réponses qui me seront transmises et vous remercie de votre attention.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répondra par écrit étant entendu que nous n'avons pas la réponse à certaine des questions.

Je tiens à vous rassurer, car ce courrier ne visait qu'à rappeler des pratiques, ces dernières n'ont pas changé, mais nous avons constaté que certaines sociétés avaient pris l'habitude d'utiliser les locaux également pendant les périodes de fermeture, ce qui peut poser quelques problèmes de gestion d'entretien ou de sécurité. L'enjeu est surtout en termes d'optimisation et d'augmentation des ressources de conciergerie notamment. Une réponse circonstanciée vous sera adressée par écrit dans le cadre de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Il est 23h12, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

Procès-verbaux des séances du 6 octobre et du 10 novembre 2021.
Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch


Restaurant du Basset

Terrasse calme dans la verdure

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44
Fermé dimanche et lundi


Carmen et Ivo



Ensemble vers un avenir durable

energiapro.ch

Saviez-vous que
le gaz naturel que les
habitants de la Riviera
consomment est
100% neutre en CO₂ ?

Renseignez-vous sur les trois projets
soutenus par Energiapro en insérant
le n° de tracking 01-19-274431
sur myclimate.org.



Une société du groupe HOLDIGAZ.



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

www.wider-sa.ch

MOSCA VINS

30 ANS À MONTREUX



Pour vos cadeaux, nous vous proposons:

Un choix de vins avec plus de 1500 références suisses et étrangères.

Grands flaconnages, magnums jéroboams, mathusalems.

Vieux millésimes en vins et en Armagnac pour anniversaires.

Paniers garnis en fonction de votre budget.

Système de consignation pour fêtes, mariages, repas d'entreprise.

Grand choix de Single malts, Gins, Rhums et Grappas.

Vins bio et biodynamiques.

Bières et eaux minérales. Livraison à domicile.

Profitez dès maintenant de nos bons d'achats

MOSCA  VINS

**BON
10.-**

de réduction pour tout achat dès 80.-
sur tout l'assortiment, excepté les actions.

Valable jusqu'au 30 avril 2022

MOSCA  VINS

**BON
20.-**

de réduction pour tout achat dès 150.-
sur tout l'assortiment, excepté les actions.

Valable jusqu'au 30 avril 2022

MOSCA  VINS

**BON
50.-**

de réduction pour tout achat dès 300.-
sur tout l'assortiment, excepté les actions.

Valable jusqu'au 30 avril 2022

valables dans notre magasin de Montreux

MOSCA  VINS

Le plaisir de faire plaisir!

Rue du Casino 29 021 963 63 68
MONTREUX

www.moscavins.ch